

FICHE VALIDÉE
PAR LA DREAL
LE 09/04/2026

AMENAGEMENT DE SAINT-VALLIER

CONFLUENCE DU BANCEL

2 rue André Bonin
69316 LYON CEDEX 04 - FRANCE
Tél. : +33 (0) 472 00 69 69

cnr.tm.fr

SOMMAIRE

A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE.....	3
B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR.....	4
1 - Présentation du dragage	4
1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention	4
1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône	5
1-3 - Nécessité hydraulique de réaliser le dragage	5
1-4 - Données techniques sur les travaux	6
1-5 - Gestion des espèces végétales invasives.....	8
2 - Caractérisation physico-chimique.....	9
2-1 - Eau	9
2-2 - Sédiments.....	10
3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments.....	14
3-1 - Exposé détaillé des enjeux	15
3-1-1 - Enjeux environnementaux	15
3-1-1-1 Description du site.....	15
3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences.....	18
3-1-1-3 Enjeux piscicoles.....	26
3-1-1-4 Espèces protégées	29
3-1-1-5 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires.....	30
3-1-2 - Enjeux économiques	34
3-1-3 - Enjeux sociaux	34
3-1-4 - Enjeux sûreté des ouvrages hydrauliques	34
3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR	34
4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire .	35
5 - Surveillance du dragage.....	36

A - CARACTERISTIQUES DU DRAGAGE

Opération programmée ☒

Opération d'urgence (art 3.1) ☐

Opération non programmée

(demande exceptionnelle – art 3.1) ☐

N° d'opération : RM 26-008

Unité émettrice : DIMP-MGC Rhône Médian

Chute : Saint-Vallier

Département : DROME (26) ;

Communes : Andancette

Localisation (PK) : PK 69.400 rive gauche du Rhône.

Situation : Confluence du Bancel

Motif du dragage :

* Entretien chenal de navigation ☐

* Non-aggravation des crues ☒

* Entretien des ouvrages et zones de servitudes ☐

Période pendant laquelle les travaux sont tolérés : (voir § 3.2)

Janvier à mars et juillet à décembre

Date prévisionnelle de début de travaux :

Juillet 2026

Date prévisionnelle de fin de travaux :

Août 2026

Durée prévisionnelle des travaux : 1 à 2 mois

NB : Les dates d'intervention sont données à titre informatif sur la base d'un prévisionnel établi par avance. Les dates effectives de réalisation pourront évoluer en respectant les périodes d'intervention autorisées.

Nature des sédiments : graviers, sables et limons

Volume : 16 000 m³

Epaisseur maximum de sédiments curés : 1.5 m

Matériel/technique employé(s) :

**Drague aspiratrice et pelle terrestre avec des barges à clapet.
Restitution au Rhône au PK 69.900 en aval de la confluence.**

Dernier dragage du site :

Volume : 18 650 m³

Date : 2019

Entreprise : BTMF

Critère d'urgence (à justifier) :

oui

☐

non

☒

Demande d'avis à batellerie :

oui

☒

non

☐

Gestion des sédiments :

Restitution

☒

Dépôt à terre

☐

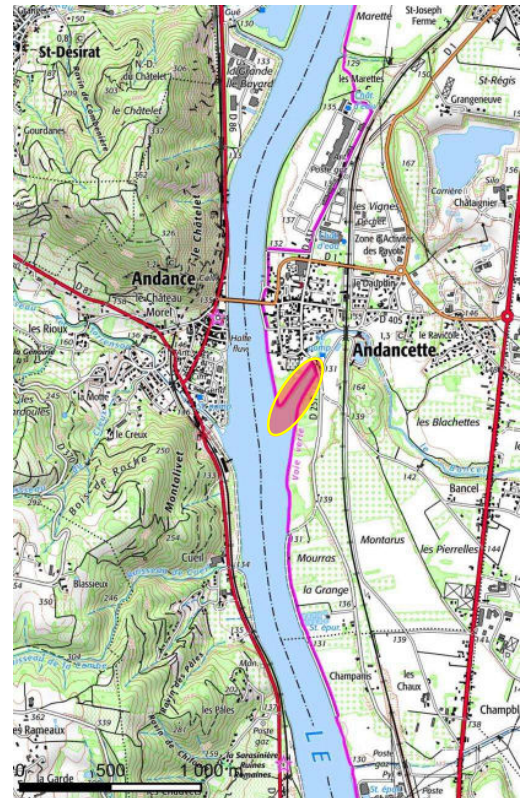


Figure 1. Localisation du site de dragage d'après IGN 25

B - ETUDE TECHNIQUE PRODUITE PAR CNR

1 - Présentation du dragage

1-1 - Localisation du site et des accès, caractéristiques de l'intervention

Le projet consiste à désengraver la partie aval du ruisseau du Bancel, depuis le passage busé de la RD 257, jusqu'à sa confluence, en rive gauche du Rhône, au PK 69.400, sur le territoire de la commune de Andancette. La longueur du cours d'eau concernée est approximativement de 300 m pour un volume total de sédiments estimé à 16 000 m³.

Les travaux sont réalisés à l'aide d'une drague aspiratrice pour les matériaux les plus fins (limons et sables) observés dans la partie aval de la confluence. A l'amont de l'emprise du projet, les matériaux présentent une granulométrie de plus en plus grossière (apports sédimentaires du Bancel) et les travaux sont réalisés avec une pelle terrestre et une barge à clapet.

Dans les deux cas, la restitution des matériaux est réalisée dans le fleuve en retenue, en rive gauche, aux environs du PK 69.900. Cette restitution est réalisée soit directement par la canalisation de refoulement de la drague aspiratrice soit par clapage à l'aide de la barge à clapet.

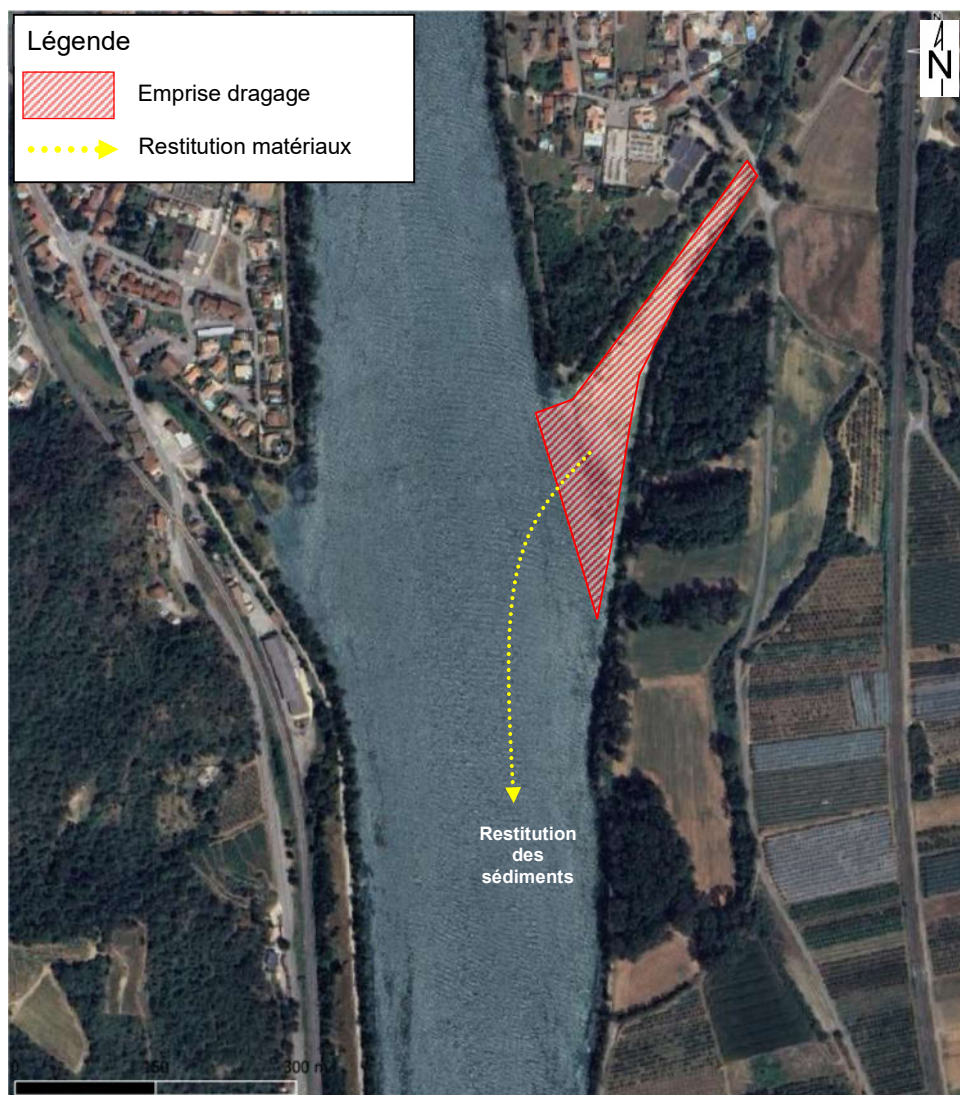


Figure 2. Localisation des travaux (© Google satellite 2025)

L'installation de chantier comprend l'amenée et le repli de la drague aspiratrice et de la barge à clapet qui se réalise facilement par voie fluviale. Les installations de chantier et la pelle terrestre sont amenées par la voirie locale. Pour la durée des travaux (1 à 2 mois) l'entreprise peut être amenée à prévoir des installations de confort pour les intervenants (local amovible avec vestiaire, sanitaires autonomes, ...) aux abords du lit du Bancel et de la RD 257.

1-2 - Rappel sur les obligations de la concession du Rhône

La loi du 27 mai 1921 dite « loi Rhône » approuve un programme d'aménagement du fleuve du triple point de vue de l'utilisation de la puissance hydraulique, de la navigation et des autres utilisations agricoles. La « loi Rhône » a permis de construire la concession du Rhône, qui est structurée autour de trois documents fondamentaux :

- La convention de concession générale du 20/12/1933 approuvée par le décret du 05/06/1934, par laquelle l'Etat accorde la concession de l'aménagement et de l'exploitation du Rhône à CNR ;
- Un cahier des charges général de la concession, annexé à la convention de concession générale précitée, approuvé par le décret du 05/06/1934 qui détaille les obligations générales de concessionnaire de CNR ;
- Un cahier des charges spécial pour chaque chute hydroélectrique, annexé à une convention entre l'Etat et CNR, approuvé par décret qui détaille les obligations de concessionnaire de CNR pour chaque chute ;

Afin de respecter ses obligations de concessionnaire, CNR réalise des opérations de dragage d'entretien pour répondre notamment aux objectifs suivants :

- Maintien de la profondeur du chenal de navigation (article 7 du cahier des charges général) ;
- Entretien des profondeurs nécessaires à l'évacuation des crues (article 16 du cahier des charges spécial de chaque chute hydroélectrique) ;
- Entretien des ouvrages de la concession (articles 10 et 15 du cahier des charges général).

L'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011, portant autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement, des opérations de dragage d'entretien sur le domaine concédé du Rhône de la chute de Génissiat au palier d'Arles, prolongé et modifié par les arrêtés inter-préfectoraux n°26-2021-03-08-012 du 8 mars 2021 et n°26-2024-12-20-00005 du 20 décembre 2024, autorise CNR à réaliser ses dragages d'entretien au titre de la loi sur l'eau.

Chaque année, des fiches d'incidence dragage conformes à l'arrêté inter-préfectoral d'autorisation précité, sont transmises à la police de l'eau. Les demandes sont instruites par la police de l'eau (DREAL) avec l'avis des services : DREAL, ARS, DDT, OFB. Une réunion annuelle de programmation permet de valider le programme annuel d'entretien. Cette validation permet à CNR de lancer ses travaux de dragage selon le planning retenu.

1-3 - Nécessité hydraulique de réaliser le dragage

Depuis l'aménagement du Rhône par CNR pour la construction de l'usine hydro-électrique de Saint-Vallier, le Bancel s'engrave régulièrement dans sa partie aval.

Ce phénomène de dépôt des sédiments s'explique par la combinaison des facteurs suivants :

- La faible pente du lit réaménagé du Bancel, sur sa partie aval ;
- La réduction des vitesses d'écoulement, liées à la rehausse des lignes d'eau du Rhône depuis la mise en service de l'aménagement de Saint-Vallier.

En conséquence, au fur et à mesure des crues, des sédiments se déposent dans le tronçon aval du Bancel. La section d'écoulement du Bancel se réduit. Cette section d'écoulement doit être entretenue conformément aux articles 10 à 15 du cahier des charges général de la concession du Rhône ainsi que l'article 16, au titre de la sauvegarde des intérêts généraux. Ce cahier des charges général a été approuvé par décrets du 7 octobre 1968, du 15 mai 1981 et du 16 juin 2003. L'article 16 du cahier des charges spécial de la chute de Saint-Vallier, approuvé par décret du 11 octobre 1968, indique que « la concessionnaire sera tenu d'entretenir, éventuellement par dragages, ..., les profondeurs nécessaires à l'évacuation des crues, ... ».

Une consigne d'entretien par dragage a été établie pour cet affluent. L'engrèvement moyen annuel constaté est de l'ordre de 3 000 m³/an. L'état d'engrèvement maximum du dépôt (13 000 m³) ne devant pas être atteint, il convient dès lors de programmer une campagne de dragage, dès que le volume de dépôt atteint les 10 000 m³.

Déclenchement d'une opération de dragage d'entretien

Appelons V le volume de dépôts entre la dernière campagne de levés et le projet de dragage.

Si $V > 10\,000\text{ m}^3$, entre la confluence du Rhône et le pont de la RD 257, l'opération de dragage est à engager.

Le dernier levé bathymétrique réalisé sur le Bancel aval date du 30/10/2024. Ce levé laisse apparaître un volume d'engrèvement de 15 325 m³.

Dans ces conditions, le seuil de 10 000 m³, critère de déclenchement des opérations d'entretien, est atteint. Ce tronçon doit être rapidement dragué.

- **En conséquence, l'état d'engrèvement du Bancel nécessite la réalisation d'une intervention dès 2026 pour draguer les sédiments déposés dans la partie aval du lit de cet affluent.**

1-4 - Données techniques sur les travaux

Le projet consiste à désengraver la partie aval du ruisseau du Bancel, depuis le passage busé de la RD 257, jusqu'à sa confluence, en rive gauche du Rhône, au PK 69.400, sur le territoire de la commune d'Andancette. La longueur du cours d'eau concernée est approximativement de 300 m pour un volume total de sédiments estimé à 16 000 m³. En effet, il apparaît que les matériaux ont tendance à s'accumuler dans le lit de ce cours d'eau depuis la RD 257 jusqu'à la confluence avec le Rhône. Cet entretien doit permettre à CNR de garantir des conditions d'écoulement satisfaisantes des eaux au niveau de la partie aval du ruisseau de Bancel.

Pour la partie aval, qui présente des matériaux fins, les travaux sont réalisés à l'aide d'une drague aspiratrice avec un rendement de 300 m³/h pour un volume estimé de 14 500 m³ de limons.

Pour la partie amont, les matériaux présentent une granulométrie de plus en plus grossière (apports sédimentaires du Bancel) et les travaux sont réalisés avec une pelle terrestre et une barge à clapet pour un volume estimé entre 1 000 et 1 500 m³. Pour permettre le chargement des barges à clapet, la pelle est positionnée sur une piste en graviers dans le lit mineur avant d'être démontée, en tout ou partie, à la fin de l'opération. L'accès à cette piste se réalise facilement au niveau de l'extrémité amont où la berge en enrochements est liaisonnée avec du béton.

Dans les deux cas, la restitution des matériaux est réalisée dans le fleuve en retenue, en rive gauche, aux environs du PK 69.900. Cette restitution est réalisée soit directement par la canalisation de refoulement de la drague aspiratrice soit par clapage à l'aide de la barge à clapet.

La quantité remise en suspension correspond au volume moyen de MES¹ transitant naturellement dans le Rhône, sur ce secteur, sur une période d'environ 3 jours (apports en MES estimé à 4,5 Ms tonnes/an sur l'aménagement de Saint-Vallier selon l'étude globale Lot n°3 Rapport 2^{ème} étape).

Les remises en suspension au niveau des désagréateurs de la drague aspiratrice peuvent être importantes mais restent localisées au fond du lit du cours d'eau et n'ont qu'une incidence localisée sur la qualité des eaux.

Au niveau du refoulement, la remise en suspension des matériaux dans les eaux du fleuve engendre un panache de MES dont la longueur d'incidence va dépendre du débit de la drague aspiratrice, de la localisation en profondeur de la conduite de restitution, de la vitesse d'écoulement des eaux du fleuve et des caractéristiques des matériaux.

Pour cette intervention, le débit de la drague a été fixé à 300 m³/h sans préconisation d'immersion de la conduite. Dans ces conditions retenues, la simulation indique que les eaux du fleuve retrouvent une bonne qualité selon le SEQ Eau V2 (classes d'aptitudes à la biologie) 2 900 m en aval de la restitution des matériaux.

L'intervention sur le Bancel comprend aussi des interventions de clapage pour la restitution des matériaux plus grossiers de la partie amont. Dans ce cas, l'incidence de l'intervention sur la qualité des eaux est encore plus réduite avec une chute rapide des principaux matériaux et une moindre proportion de particules fines.

L'installation de chantier comprend l'amenée et le repli de la drague aspiratrice et de la barge à clapet qui se réalise facilement par voie fluviale. Les installations de chantier et la pelle terrestre sont amenées par la voirie locale. Pour la durée des travaux (1 à 2 mois) l'entreprise peut être amenée à prévoir des installations de confort pour les intervenants (local amovible avec vestiaire, sanitaires autonomes, ...) aux abords du lit du Bancel et de la RD 257.

a – Pilotage des débits solides de la drague

Afin de s'assurer que le panache de MES (matières en suspension), dû à la restitution au Rhône des matériaux enlevés au niveau de la confluence du Bancel, n'a pas d'incidence sur le milieu, au-delà de la distance estimée par simulation, des mesures de turbidité sont réalisées régulièrement (une fois par jour en début de chantier puis avec un rythme dégressif au cours du temps si les niveaux de turbidité sont conformes - cf. arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004) :

- La mesure amont qui sert de référence, correspond aux eaux du Rhône en amont de la confluence avec le Bancel (point rouge sur la figure n°6).
- La mesure aval est la moyenne de 3 mesures réalisées, au plus loin, au PK 73.000 en rive droite, rive gauche et dans l'axe du panache (points rouges en aval sur la figure n°6). La définition de cette localisation prend en compte les éléments de la simulation de panache (ci-après) ainsi que les enjeux identifiés dans la suite de la fiche.

La consigne limitant l'élévation de la turbidité de l'eau à l'aval du point de restitution des sédiments est la suivante :

Turbidité à l'amont du chantier	Ecart maximal de turbidité entre l'amont et l'aval
inférieure à 15	10
entre 15 et 35	20
entre 35 et 70	20
entre 70 et 100	20
supérieure à 100	30

Tableau 1. Consigne de suivi de la turbidité des dragages CNR

Les valeurs sont données en NTU (Normal Turbidity Unit)

Les classes utilisées pour la turbidité mesurée à l'amont sont celles du SEQ-Eau V2 (classes d'aptitude à la biologie).

b – Simulation du panache de restitution des sédiments de la drague

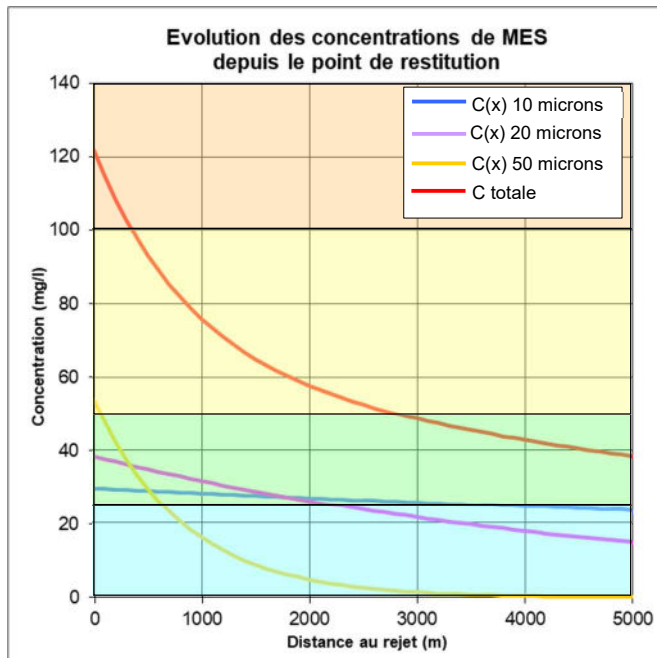


Figure 3 : Estimation de la concentration de MES depuis le point de restitution.

Cette simulation donne un ordre d'idée sur une section moyenne, d'une concentration uniforme dès le point de refoulement (soit une dilution totale). Ceci ne reflète pas la réalité, puisqu'un panache va se former en fonction des dissymétries de vitesses latérales et verticales. Ne sont pas pris en compte la turbulence qui augmente le linéaire de décantation et les effets de densité/agglomération qui le diminuent.

Données techniques sur les travaux	
Débit solide de la drague (m ³ /h)	300
Débit moyen du Rhône (m ³ /s)	1 080
Vitesse moyenne d'écoulement (m/s)	0,9
Hauteur d'eau sous rejet (m)	4
Moyenne des mesures de concentration en MEST du RNB de référence en amont (mg/l)	20
Longueur d'incidence du panache (m) avant retour à une classe de bonne qualité	2 900

Evolution des concentrations en MEST
Classes SEQ-Eau V2 : aptitude à la biologie

	Qualité mauvaise
	Qualité médiocre
	Qualité moyenne
	Bonne qualité
	Très bonne qualité

- **Le panache de MES, selon la simulation, altère temporairement la qualité des eaux (qualité médiocre – orange puis de qualité moyenne – classe jaune) sur une distance de 2 900 m, avant un retour à une classe de « bonne qualité » (classe verte) en aval.**

c – Autres travaux à proximité immédiate

Dans le cadre des entretiens prévus par la Compagnie Nationale du Rhône dans la programmation 2026 les travaux potentiels les plus proches se situent :

- A plus de 27 km en amont, avec le dragage du chenal de navigation entre les PK 42.200 et 42.500. Ce chantier, d'un volume de 6 100 m³, est réalisé à l'aide d'une pelle sur ponton. La restitution se fait en rive droite, au niveau du PK 42.200.
- A plus de 8 km en aval, avec l'entretien du piège à graviers du ruisseau de Sarras. Ce chantier de dragage est réalisé avec des moyens terrestres (pelle mécanique et camions). Les matériaux concernés sont plutôt grossiers (graviers et sables) avec un volume total estimé de l'ordre de 700 m³. La restitution des matériaux est réalisée dans le Rhône au PK 78.000 à l'aide de barges à clapets depuis le quai de Saint-Vallier.

Ces chantiers peuvent, techniquement, être réalisés simultanément avec l'entretien de la confluence du Bancel.

1-5 - Gestion des espèces végétales invasives

Dans le cadre de sa gestion du domaine concédé, la Compagnie Nationale du Rhône contribue à la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). En effet, lors de la réalisation de ses projets d'entretien du lit, CNR veille à conduire ses actions en cohérence avec les préconisations définies dans la stratégie nationale de lutte contre la flore exotique envahissante.

Préalablement à ses opérations, CNR réalise notamment des reconnaissances floristiques afin d'identifier la végétation existante. En cas de présence d'espèces exotiques envahissantes, elle adapte les conditions d'exécution de ses chantiers de manière à éviter autant que possible la dissémination ou la recolonisation des surfaces par les espèces identifiées. Les méthodologies utilisées résultent des connaissances existantes sur chaque espèce (issues principalement de l'ouvrage « Plantes invasives en France » Serge MULLER (coord.) 2004, Muséum d'Histoire Naturelle) voire d'expérimentations internes pour la définition de nouvelles pratiques.

Tout au long du fleuve, les espèces végétales exotiques envahissantes sont diverses et ne présentent pas toujours les mêmes capacités de nuisance selon le domaine biogéographique dans lequel se situe l'intervention. Dans cette logique, CNR s'inscrit comme partenaire pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les EEE qui sera définie au niveau du bassin Rhône Méditerranée et dans le cadre du Plan Rhône (définition des espèces sur lesquelles intervenir en priorité et de manière collective et des préconisations techniques associées).

Dans l'attente de l'élaboration de cette stratégie, CNR s'appuie sur les études menées par les scientifiques sur l'écologie des invasions biologiques et les orientations de la Directive Européenne en projet sur ce sujet qui préconisent d'orienter principalement les moyens vers une lutte précoce contre les espèces en cours d'installation (espèces émergentes). Cette démarche sélective est en adéquation avec les préconisations du SDAGE qui privilégient une politique de long terme et préconisent des mesures ayant un bon rapport coût-efficacité.

Au niveau du fleuve Rhône, les principales espèces végétales aquatiques qui présentent ces caractéristiques d'espèces exotiques pouvant faire l'objet d'un traitement, sont :

- Les jussies (*Ludwigia peploides* et *Ludwigia grandiflora*) ;
- Le myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*) ;
- Le myriophylle hétérophile (*Myriophyllum heterophyllum*)
- Le lagarosiphon (*Lagarosiphon major*).
- L'herbe à alligators (*Alternanthera philoxeroides*).

L'élodée n'est pas prise en compte en raison de son installation généralisée dans le bassin versant du Rhône et plus généralement sur l'ensemble du territoire métropolitain (données cartographiques du Conservatoire Botanique National Méditerranée). De plus l'espèce est considérée être en cours d'intégration dans les phytocénoses aquatiques (Mériaux et Géhu, 1979 – citation dans Muller, 2004) et une intervention sur l'espèce conduirait à des coûts disproportionnés aux regards du bénéfice à long terme de l'action dans la mesure où l'espèce recolonisera rapidement le milieu.

Lors des chantiers d'entretien par dragage, cette attention particulière aux espèces végétales indésirables se manifeste dès la description de l'état initial des sites et se poursuit préalablement à la réalisation des travaux par la visite d'un technicien environnement.

En cas de présence d'une espèce exotique envahissante en phase émergente ou de colonisation, CNR, réalise les travaux préalables nécessaires (fauchage, arrachage manuel ou mécanique...) si ceux-là permettent de limiter la contamination et la prolifération de l'espèce.

➤ **Sur le site de la confluence du Bancel, aucune espèce exotique invasive n'a été identifiée.**

2 - Caractérisation physico-chimique

2-1 - Eau

Les données sur la qualité de l'eau sont issues de la moyenne de la dernière année disponible validée de la station du Réseau de Contrôle et de Surveillance (RCS) la plus proche (sauf présence d'un affluent important). Elles permettent de caractériser la qualité physico-chimique de l'eau d'après le SEQ-Eau (V2) et les classes et indices de qualité de l'eau par altération.

Dans le cas du dragage de la confluence du Bancel, la qualité des eaux sera caractérisée par la station de Saint-Vallier (n°06104000), située à 6 km en aval. Un prélèvement réalisé, in-situ, le 20 août 2025, complète ces données sur l'eau avec la qualité ponctuelle des eaux du Bancel.

Paramètres physico-chimie Eau	RCS-2022	Bancel-Eau In situ
Ammonium (mg(NH ₄)/L)	0,08	0,1
Azote Kjeldahl (mg(N)/L)	0,3	< 2
Conductivité (μS/cm)	420	364
MES (mg/L)	6	9,9
Nitrates (mg(NO ₃)/L)	7	7
Nitrites (mg(NO ₂)/L)	0,06	0,1
Oxygène dissous (mg(O ₂)/L)	9,0	8,8
Oxygène dissous (saturation) (%)	96	91
pH (unité pH)	8,1	8,0
Phosphates (mg(PO ₄)/L)	0,15	0,33
Phosphore total (mg(P)/L)	0,07	0,06

Classes SEQ-Eau V2 : altération	
Très bonne qualité	Bonne qualité
Qualité moyenne	Qualité médiocre
Qualité mauvaise	

Tableau 2. Qualité physico-chimique de l'eau à la station de Saint-Vallier et sur le site d'intervention.
(Source RCS 2022 : Portail NAIADÉS, données importées en octobre 2025 ; In situ : CNR août 2025)

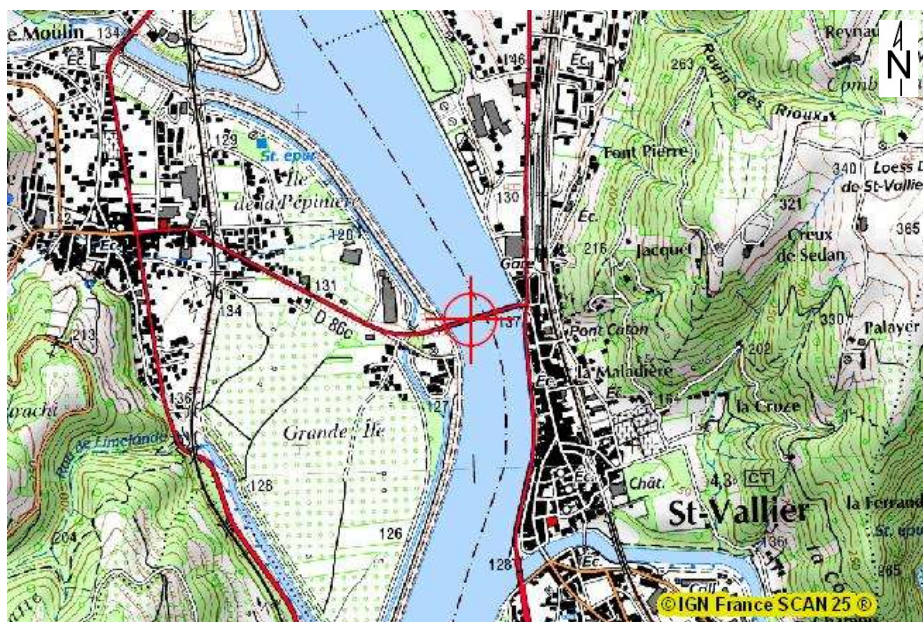


Figure 4. Localisation de la station RCS de Saint-Vallier (n°06104000) - © Portail NAIADÉS

Synthèse de la qualité physico-chimique de l'eau

Pour la dernière année validée (2022) à la station RCS de Saint-Vallier (située à 6 km à l'aval de la confluence du Bancel), la qualité de l'eau est « très bonne » à « bonne » pour tous les paramètres analysés.

Les analyses d'eau, sur le site, présentent des qualités physico-chimiques similaires, de « bonne » à « très bonne » pour l'ensemble des paramètres.

2-2 - Sédiments

Plan d'échantillonnage, modalité de réalisation des échantillons

L'échantillonnage pour l'analyse des sédiments utilise les préconisations de l'instruction CNR². Le nombre de station de prélèvement est fonction du volume à draguer tel qu'il est estimé à la date des prélèvements :

Volume à draguer	Nombre de lieux de prélèvements
Entre 2 000 et 10 000 m ³	1
Entre 10 000 et 20 000 m ³	2
Entre 20 000 et 40 000 m ³	3
Entre 40 000 et 80 000 m ³	4
Entre 80 000 et 160 000 m ³	5
Plus de 160 000 m ³	6



Figure 5. Localisation du prélèvement de sédiments (© Géoportail 2025)

La répartition spatiale des points de prélèvements doit être représentative de l'ensemble du site concerné. L'épaisseur de sédiments à draguer détermine le nombre de prélèvements à effectuer :

Epaisseur de sédiments	Nombre de prélèvements
Entre la surface et 1 m	1
De 1 à 2 m	2 (1 en surface et 1 au fond)
De 2 à 4 m	3 (1 en surface, 1 au milieu, 1 au fond)
De 4 à 8 m	4 (1 en surface, 2 au milieu, 1 au fond)
Plus de 8 m	5 (1 en surface, 3 au milieu, 1 au fond)

Deux stations de prélèvement ont été échantillonnées le 20 août 2025. Les stations ont fait l'objet de 2 échantillons en fonction de l'épaisseur de sédiment (surface et fond). Les échantillons analysés sont au nombre de quatre.

Granulométrie des échantillons

Les analyses granulométriques portent sur la fraction fine (< 2mm) des quatre échantillons réalisés en août 2025. Pour les matériaux de la confluence du Bancel, les résultats (tableau 2) mettent en évidence deux types de sédiments avec des limons sableux sur le P1Ab et des limons fins sur le P5.

La moyenne de l'ensemble des échantillons caractérise des matériaux limono-sableux avec près de 52 % de sables. Les limons représentent, quant à eux, en moyenne environ 44,5 % de la masse et les argiles plus de 3,5 %.

Type de sédiment	Gamme de taille	Fréquence (%)				
		P1Ab/0	P1Ab/1	P5/0	P5/1	Moyenne
Argile	< 2µm	3,84	3,65	3,38	3,65	3,63
Limons fins	[2µm ; 20µm[	28,13	27,34	23,35	28,24	26,76
Limons grossiers	[20µm ; 50µm[	15,06	5,79	28,64	21,53	17,77
Sables fins	[50µm ; 0.2mm[	46,09	53,88	39,18	38,41	44,38
Sables grossiers	[0,2mm ; 2mm[	6,88	9,34	5,45	8,17	7,46

Tableau 3. Granulométrie de la fraction fine de l'ensemble des sédiments à draguer

- La fraction fine des sédiments à draguer est constituée de matériaux limono-sableux avec en moyenne 52 % de sables, 44,5 % de limons et 3,5% d'argiles.

Détermination du Qsm³ pour les sédiments

Paramètres	Unités	Seuils S1	Identifiants des prélèvements			
			P1Ab/0	P1Ab/1	P5/0	P5/1
Profondeur	m		0	1,3	0	1,2
Arsenic	mg/kg	30	11	9	9	7
Cadmium	mg/kg	2	<0,4*	<0,4*	<0,4*	<0,4*
Chrome	mg/kg	150	27	26	25	20
Cuivre	mg/kg	100	20	18	17	12
Mercure	mg/kg	1	<0,1*	0,1	<0,1*	<0,1*
Nickel	mg/kg	50	23	24	23	18
Plomb	mg/kg	100	20	16	15	13
Zinc	mg/kg	300	83	70	67	48
PCB totaux	mg/kg	0,68	0,0036	-/-*	-/-*	-/-*
HAP totaux	mg/kg	22,8	0,54	0,2	0,31	0,08
Calcul du Qsm			0,19	0,17	0,16	0,13
Nombre de polluants analysés			10	10	10	10

Tableau 4. Qualité physico-chimique des sédiments à draguer

* : valeur inférieure à la limite de quantification analytique du procédé

Un résultat d'analyse inférieur à la limite de quantification du laboratoire peut avoir deux significations :

- la substance recherchée n'est pas présente dans l'échantillon (non détectée),
- la substance est détectée mais à l'état de trace ou à une teneur trop faible pour être quantifiée avec précision (détectée mais non quantifiable).

Dans le cadre de l'application de la recommandation pour la manipulation des sédiments du Rhône, lorsque les valeurs de chaque congénère de PCB indicateurs sont inférieures à la limite de quantification (0,001 mg/kg), la valeur retenue pour la somme des PCB (polychlorobiphényles) correspond à la moyenne calculée entre la concentration minimale (0 mg/kg) et la valeur maximale (0,007 mg/kg) soit 0,0035 mg/kg.

Echelle du quotient de risque Qsm pour les sédiments

- Qsm ≤ 0,1 : Risque négligeable.
- 0,1 < Qsm ≤ 0,5 : Risque faible, test Cl20 Brachionus pour vérifier la dangerosité
- Qsm > 0,5 : Risque non négligeable justifiant des tests approfondis

Les résultats des analyses des 4 échantillons, indiquent que les sédiments présentent un quotient de risque faible avec des valeurs de Qsm comprises entre 0,13 et 0,19.

Concernant les PCB, le seuil spécifique au Bassin Versant du Rhône (< 0,060 mg/kg) est respecté avec un taux de PCB totaux maximum de 3,6 µg/kg.

– Autres paramètres physico-chimiques des sédiments

Paramètres	Unités	Identifiants des prélèvements			
		P1Ab/0	P1Ab/1	P5/0	P5/1
Profondeur	m	0	1,3	0	1,2
Phase solide					
Matière sèche	% MB	55,2	55,2	65,1	65,4
Perte au feu	% MS	7,5	6,6	4	4,6
Azote Kjeldahl	mg/kg	2200	2000	1700	1400
Phosphore total	mg/kg	630	600	580	490
Carbone organique	% MS	1,4	1,4	1,3	0,85
Phase interstitielle					
Ph		8	8,1	8	8
Conductivité	µS/cm	228	197	216	214
Azote ammoniacal	mg/l	5,12	4,27	3,96	2,64
Azote total	mg/l	7,5	6	5,7	5

Tableau 5. Qualité physico-chimique des sédiments à draguer (autres paramètres)
* : valeur inférieure à la limite de quantification analytique du procédé

– Analyses complémentaires des sédiments et des sols

Ces analyses complémentaires qui comprennent une analyse écotoxicologique avec le test *Brachionus calyciflorus* sont réalisées lorsque la valeur du Qsm caractérise des sédiments avec un risque faible (non négligeable). Les échantillons analysés précédemment sont tous concernés avec des Qsm compris entre 0,13 et 0,19.

Test d'écotoxicité : Le test *Brachionus calyciflorus*

Ce test a été réalisé sur les mêmes échantillons que ceux qui ont fait l'objet des analyses physico-chimiques précédentes.

- Les résultats de ces tests mettent en évidence une CI20/48h > 90 % qui confirme que les sédiments ne sont pas écotoxiques au regard de la limite d'écotoxicité fixée à (CI20/48h > 1 %) – voir rappel du test ci-après.

Rappel sur le test *Brachionus calyciflorus*

Comme tous les tests écotoxicologiques, ce test consiste à déterminer, sous forme d'essais expérimentaux, l'effet toxique d'un ou de plusieurs produits sur un groupe d'organismes sélectionnés, (ici un rotifère d'eau douce : *Brachionus calyciflorus*) dans des conditions bien définies (Norme NF T90-377 : étude de la toxicité chronique vis-à-vis d'un rotifère d'eau douce *Brachionus calyciflorus*).

Voies Navigables de France a commandé des études au CEMAGREF et BCEOM afin d'établir un protocole pour les tests écotoxicologiques dans le but d'établir des seuils de risques internes à Voies Navigables de France

Le test *Brachionus calyciflorus* a été retenu par le CEMAGREF comme étant le plus fiable et le plus aisé à réaliser dans le cadre de l'évaluation de la dangerosité des sédiments. *Brachionus calyciflorus* est un des organismes constituant le zooplancton vivant dans les eaux douces. Ces animaux sont des consommateurs primaires et servent de proies à de nombreuses larves de poissons et d'invertébrés. Le test consiste à mesurer les effets de l'eau interstitielle des sédiments sur la reproduction des organismes pendant 48 h.

Le protocole consiste à préparer, à partir du lixiviat du sédiment à analyser, une gamme d'échantillons de concentration différente (0 à 100%). Les individus (*Brachionus calyciflorus*) sont mis en contact avec ces échantillons et on observe, au terme de 48 h, à quelle concentration 20% des individus sont inhibés.

Le paramètre mesuré est le CI20 : Concentration du lixiviat qui inhibe 20% des individus (blocage de la reproduction).

Sur la base de la circulaire interne de VNF, les sédiments sont classés de la façon suivante :

- si test (CI 20c-48 h) < 1% (il faut moins de 1% du lixiviat du produit pour avoir une inhibition de 20% de la population) alors le sédiment est écotoxique et donc dangereux ;
- si test (CI 20c-48 h) > 1% (il faut plus de 1% du lixiviat du produit pour avoir un impact) alors le sédiment est non écotoxique et donc non dangereux.

– **Caractérisation des sédiments au lieu de restitution**

Le taux de PCB totaux de tous les échantillons analysés est inférieur à 10 µg/kg. Dans ces conditions et dans le cadre de la recommandation pour la manipulation des sédiments du Rhône, il n'est pas nécessaire de caractériser les sédiments au lieu de la restitution.

Conclusion quant à la gestion des sédiments

- La fraction fine des sédiments à draguer est constituée pour l'essentiel de matériaux limono-sableux.
- Les analyses physico-chimiques complétées par des analyses d'écotoxicité (*Brachionus calyciflorus*) permettent de confirmer la possibilité de mobiliser l'ensemble des sédiments dans le cadre de l'intervention de la confluence du Bancel.
- La qualité des matériaux dragués n'a pas d'incidence sur la qualité des matériaux en place au lieu de restitution en aval.

3 - Enjeux du site de dragage et du site de restitution des sédiments

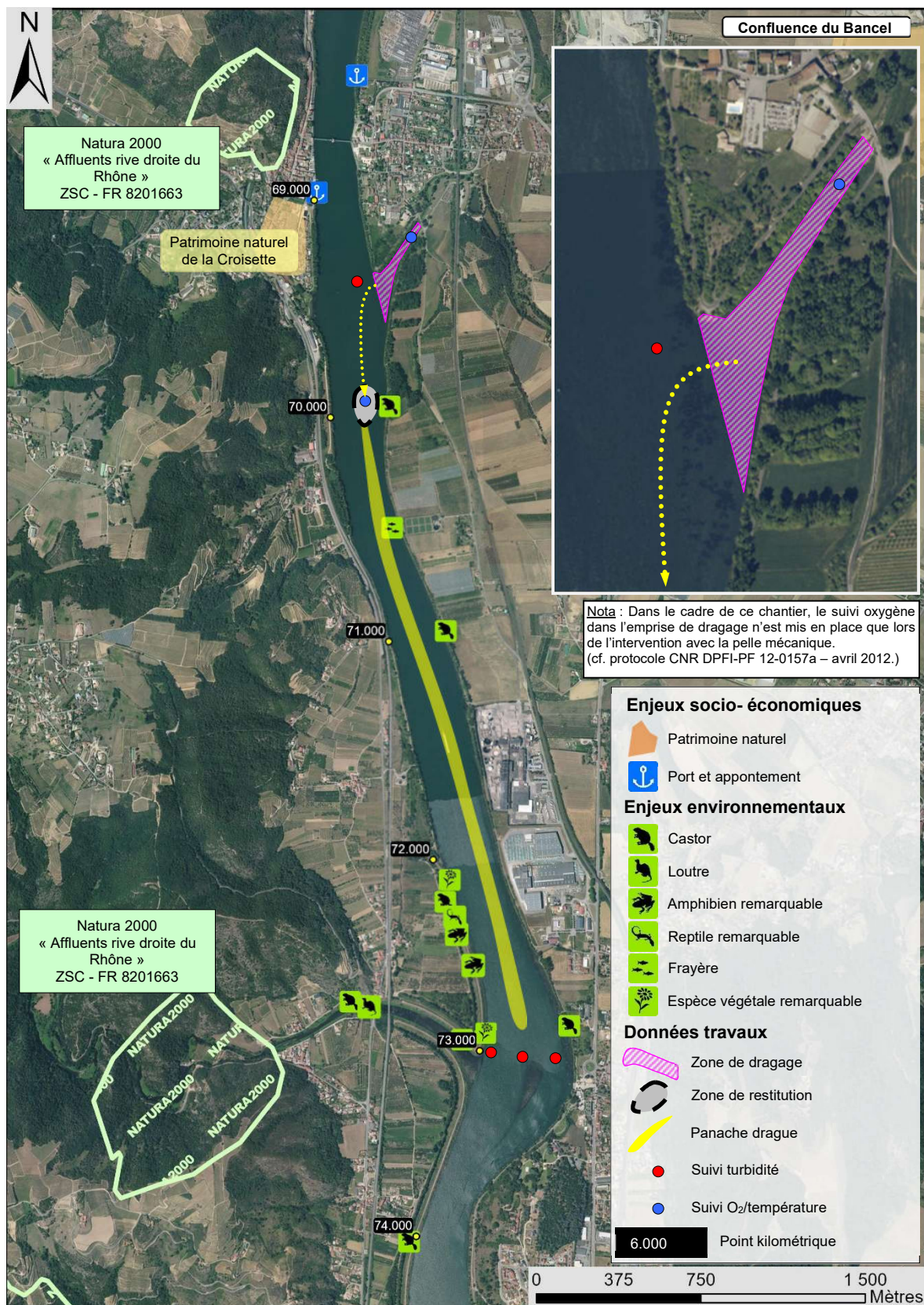


Figure 6. Localisation des enjeux socio-économiques et environnementaux dans la zone de travaux

3-1 - Exposé détaillé des enjeux

3-1-1 - Enjeux environnementaux

3-1-1-1 Description du site

Description de la faune et la flore répertoriées sur et à proximité du site (d'après données bibliographiques : SVP⁴ du Rhône, Atlas des Sites d'Intérêt Ecologique de CNR, inventaires nationaux et complétée par une visite sur site) :

Le site a fait l'objet d'une visite d'un technicien environnement en août 2025 pour détailler la description. Ces nouvelles prospections de terrain ont permis de constater que le site ne présentait que peu d'évolution depuis la dernière visite en 2017. Le site a aussi fait l'objet d'un inventaire quatre saisons avec 10 campagnes entre les mois de mars 2024 et janvier 2025 par un bureau d'étude naturaliste (ECOSPHERE). Pendant cette étude, ECOSPHERE a également réalisé un prélèvement ADNe, en juillet 2024, afin d'identifier d'analyser les taxons chez les mammifères, les poissons et les mollusques bivalves. Enfin, deux prélèvements ADNe avaient déjà été réalisés par CNR en 2022, pour évaluer le peuplement piscicole.

Le site d'intervention se localise au niveau de la confluence du Bancel, depuis le passage busé sous la RD 257 en amont, jusqu'à la confluence avec le Rhône. Les berges de la rivière et du fleuve présentent un parement en enrochement végétalisé. A l'extrémité amont, le milieu terrestre est un milieu ouvert correspondant à une friche herbacée rustique avec quelques arbustes ponctuels, localement remplacée par des ronciers. Assez rapidement, vers l'aval, il se développe une formation boisée riveraine dominée par le frêne à feuilles étroites, le peuplier blanc et dans une moindre mesure le peuplier noir. Quelques espèces indésirables comme l'érable negundo, le robinier pseudo-accacia ou encore l'ailante glanduleux se retrouvent dans cette strate arborée.

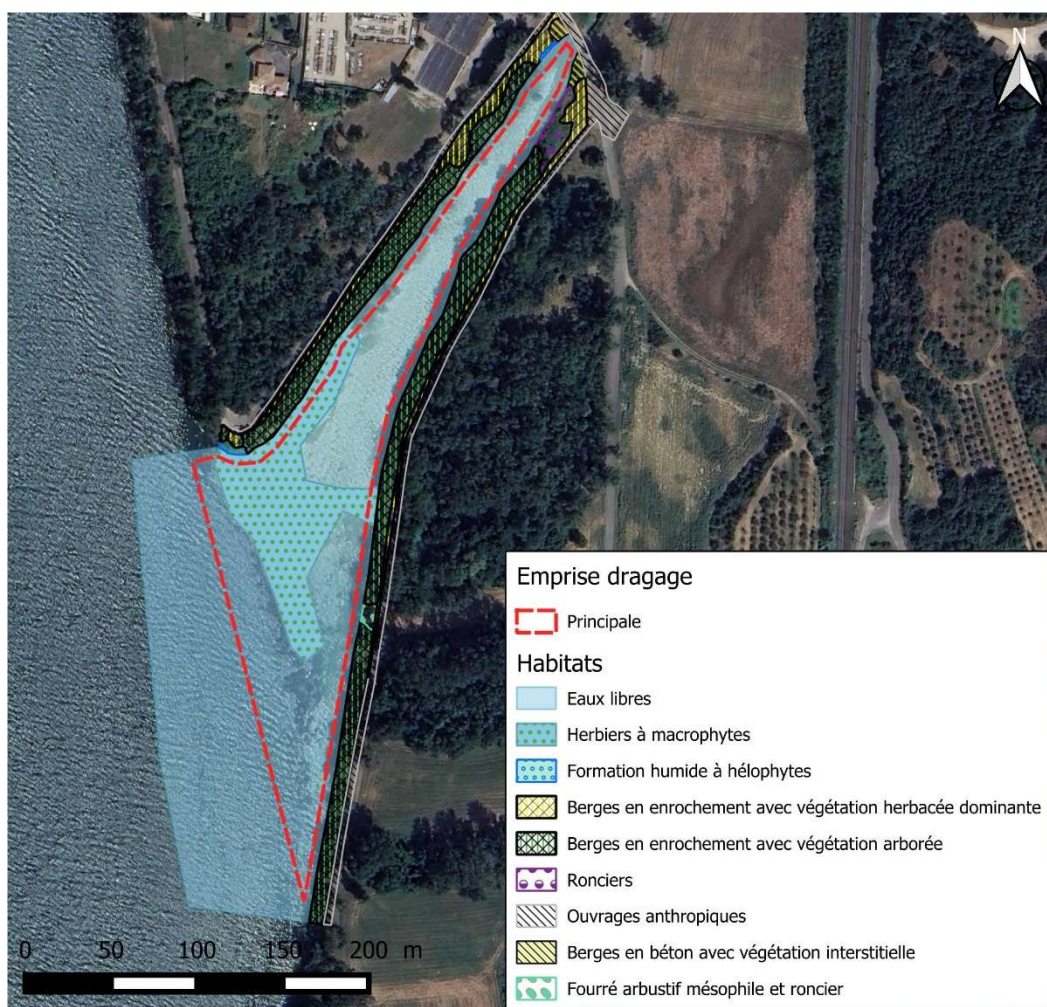


Figure 7. Localisation des habitats dans l'emprise de dragage de la confluence du Bancel (© Google satellite 2025).

Cette formation arborée présente un sous-bois plus ou moins entretenu avec quelques arbustes (Prunier domestique, aubépine, peuplier noir, peuplier blanc, troène, coronille variée, nerprun purgatif et cornouiller sanguin). Il est noté sur le site quelques pieds de faux-indigo (*amorpha fruticosa*), espèce exotique envahissante.

Enfin, le long de la piste cyclable se développe une pelouse rudérale entretenue avec des espèces rustiques comme le chiendent des champs et le fromental.

Le long de la rivière et du fleuve, une végétation des bords des eaux se développe de manière plus ou moins importante, d'un cordon discontinu jusqu'à des massifs bien développés. Dans ces formations, on retrouve les espèces régulièrement rencontrées le long de la vallée avec plusieurs types de carex, souchets et joncs mais aussi l'iris faux-acore, la lysimaque commune et la salicaire commune.

Au niveau du lit mineur du Bancel, le milieu aquatique est un milieu de pleine eau avec des fonds graveleux plus ou moins colmatés en amont qui deviennent de plus en plus limoneux vers l'aval. Dans ce plan d'eau la végétation aquatique est très limitée vers l'amont avec quelques taches de potamots nouveaux. En revanche, au niveau des hauts fonds limoneux qui sont localisés à la limite entre le Bancel et le Rhône, il se développe de larges herbiers de végétation aquatique avec les espèces généralement rencontrées le long du Rhône : myriophylle en épi, myriophylle verticillé, cératophylle immergé, potamot pectiné, potamot nouveau, potamot crépu et potamot perfolié. Sur ce site, la grande naïade n'a pas été identifiée.

Cette formation végétale composée de macrophytes aquatiques enracinés, qui se développent sur les hauts fonds, sont qualifiées par l'habitat « herbiers enracinés des eaux stagnantes (Potamion) » (Corine Biotope 22.42) et peut être rattaché à une forme appauvrie de l'habitat Natura 2000 « 3150-4 ». Cet habitat d'intérêt communautaire se retrouve très largement le long des berges, de part et d'autre, de la retenue de Saint-Vallier.



Figure 8. Vue de la confluence du Bancel depuis la RD 257. ACME 2025

La zone de restitution située dans le Rhône en aval de la confluence du Bancel présente principalement des milieux de pleine eau avec des profondeurs importantes. Dans ces secteurs, les milieux naturels du fleuve sont peu diversifiés et limités à un benthos superficiel peu diversifié et ubiquiste.

Concernant les données sur la faune dans l'aire de dragage, il est possible de présenter les éléments suivants :

Pour les mammifères, le castor et la loutre sont deux espèces emblématiques qui sont régulièrement répertoriées le long du fleuve et de ses annexes.

Ainsi, le castor d'Europe, très présent dans la vallée du Rhône, est répertorié dans le secteur d'étude. L'espèce exploite la plupart des berges naturelles du Rhône et des milieux annexes, principalement dans les annexes du fleuve observées en rive droite avec plusieurs gîtes, et dans une moindre mesure en rive gauche. Des traces d'alimentation ont été noté le long du Bancel en 2024. Dans la zone de travaux, les berges en enrochements ne présentent pas de gîtes ni de caractéristiques d'intérêt pour le cycle biologique de l'espèce. Celle-ci peut utiliser les berges lors de ses déplacements nocturnes ou crépusculaires.

Pour la loutre d'Europe, ses traces sont maintenant régulièrement retrouvées dans le bassin versant du Rhône. Dans le secteur d'étude, l'espèce est mentionnée, sur les affluents en rive droite tels que la Cance ou l'Ay, avec indices de l'espèce depuis de nombreuses années. En rive gauche, l'espèce est mentionnée sur la Galaure, en aval du Bancel, et le ruisseau des Claires, en amont. Sur le Bancel, aucune trace de l'espèce n'a été retrouvée aussi bien lors des

inventaires que dans l'analyse ADNe de 2024. Dans ces conditions, il est considéré que l'espèce n'est pas encore présente sur le secteur.

Les données ADNe 2024 permettent de confirmer la présence du castor, mais aussi de détecter la présence du ragondin et d'autres mammifères tels que le chevreuil et un cortège de rongeurs terrestres (surmulot, mulot sylvestre, campagnol des champs et loir gris).

Concernant les oiseaux, le peuplement de la confluence du Bancel et de ses alentours est assez diversifié, en rapport avec une diversité de milieux : formations arborées en aval le long des berges, milieux ouverts ponctués d'arbres isolés et de haies en amont et du bâti avec le bourg à proximité de la rive droite.

En période de reproduction, 35 espèces ont été recensées dans l'aire d'étude dont 32 considérées comme nicheuses possibles à certaines. Parmi celles-ci, il est possible de distinguer plusieurs cortèges avec les oiseaux des boisements (corneille noire, fauvette à tête noire, geai des chênes, grimpereau des jardins, loriot d'Europe, merle noir, mésange à longue queue, mésange bleue, mésange charbonnière, milan noir, pic épeiche, pic épeichette, pic vert, pigeon ramier, pinson des arbres, pouillot véloce, rougegorge familier et troglodyte mignon ...), les oiseaux des arbres isolés et jardins (bruant zizi, chardonneret élégant, hypolaïs polyglotte, pie bavarde, serin cini et verdier d'Europe), les oiseaux de la végétation arbustive et buissonnante (bouscarle de Cetti et rossignol philomèle), les oiseaux des bords des eaux (canard colvert, cygne tuberculé, martin-pêcheur d'Europe) ou encore des oiseaux des milieux bâtis (bergeronnette grise, rougequeue noir et tourterelle turque). Les espèces non nicheuses observées en survol ou en train de s'alimenter sur le site sont le chevalier guignette, le goéland leucophaea et le guépier d'Europe.

Parmi ces espèces, quatre présentent des enjeux de conservation local avec le martin-pêcheur, le pic épeichette, le serin cini et le verdier d'Europe. Seul le martin-pêcheur est lié aux milieux aquatiques et aux berges du Bancel. L'espèce a été vue à plusieurs reprises, sans qu'aucun nid ne soit identifié dans la zone d'étude. En aval de la RD257, les berges en enrochements ne sont pas favorables à la nidification de l'espèce. À l'amont de la RD 257, des secteurs potentiellement plus attractifs pour l'espèce (berges raides sans enrochements) sont en revanche identifiés. Il est donc probable que l'espèce niche plus en amont et vienne s'alimenter sur la zone d'étude.

La confluence du Bancel est localisée sur l'aménagement de Saint-Vallier. Comme souvent le long de la vallée du Rhône, la retenue est, aussi, reconnu d'intérêt pour les oiseaux en hivernage.

Lors des inventaires des amphibiens sur l'aire d'étude, il a été identifié principalement le complexe des grenouilles vertes et probablement la grenouille rieuse. Les grenouilles rieuses et les grenouilles vertes sont des espèces terrestres et aquatiques et peuvent réaliser leurs pontes dans les eaux de la rivière. Pour l'hivernage, ces deux espèces sont aquatiques. Durant les inventaires, il a, aussi, été observé un adulte de crapaud commun. Sur le site d'étude, les milieux ne sont pas favorables à sa ponte en raison du risque de prédation par les poissons.

Pour les reptiles, deux espèces ont été rencontrées lors des inventaires avec le lézard à deux raies et le lézard des murailles. Ces deux espèces terrestres disposent sur le site, de part et d'autre du Bancel, des lisières et fourrés denses en bordure des chemins. Le lézard des murailles très tolérant peut aussi se trouver sur des micro-habitats non naturels tels que murets, bordures béton, parking...

L'inventaire des odonates a permis d'identifier 7 espèces avec cinq espèces des eaux stagnantes (l'agrion à larges pattes, le lesté vert, l'orthétrum réticulé, le sypetrum sanguin et le trithemis annelé) et deux espèces des eaux courantes (le caloptéryx éclatant et le caloptéryx hémorroïdal). Les données locales ne mentionnent pas d'autres espèces à proximité. Si les premières peuvent s'observer sur l'ensemble du cours du Bancel, les espèces des eaux courantes seront plutôt observées en amont du pont de la RD257. Ces espèces se reproduisent dans la Bancel et le Rhône pour la majorité de ces espèces. Elles arrivent à trouver localement les conditions stationnelles propices à leur développement en fonction de la végétation présente et du courant. Il peut également s'agir d'individus en dispersion vis-à-vis de leur site natal, provenant d'autres milieux aquatiques. Aucune de ces espèces n'est protégée ni ne présente un enjeu de conservation local.

Pour caractériser les mollusques dans l'aire d'étude, le site a fait l'objet d'un prélèvement ADNe en 2024. Ces données mettent en évidence un peuplement dominé par les espèces exotiques que sont les corbicules (*corbicula sp.*), les anodontes chinoises (*sinanodonta woodiana*) et les moules quagga (*dreissena rostriformis bugensis*). Malgré cette forte proportion d'espèces exotiques, les espèces autochtones sont encore présentes avec trois espèces d'unio : l'unio des peintres (*unio pictorum*), la mulette méridionale (*unio mancus*) et la mulette renflée (*unio tumidus*). Aucune des espèces identifiées n'est protégée.

Concernant le peuplement piscicole du Rhône, les données à la station de Saint-Vallier (2007-2021), située sur le fleuve, à 5,6 km en aval du site de restitution, permettent d'identifier une diversité totale de 28 espèces toutes années confondues. Les espèces dominantes sont l'ablette (38% des individus recensés entre 2007 et 2021 à St Vallier), le gardon (19%), le chevesne (14%) et le goujon (10%). Les espèces d'accompagnement concernent principalement le pseudorasbora et la bouvière avec respectivement 4% des espèces recensées. Enfin, parmi les espèces anecdotiques, on trouve le brochet (0,04%) et la vandoise (0,12%). En 2023, trois espèces exotiques envahissantes, susceptibles de provoquer un déséquilibre biologique, ont été identifiées : la perche-soleil, l'écrevisse américaine et le pseudorasbora.

Pour le Bancel, les résultats des analyses ADNe de 2022 et 2024 permettent de caractériser le site comme un milieu d'échange pour des espèces de milieux lotiques du Bancel amont et des espèces lenticles du Rhône en retenue. Ainsi, le peuplement piscicole est dominé par le chevesne, le goujon et la loche franche accompagnés du barbeau fluviatile, le gardon et le pseudorasbora. Selon les années, des espèces peuvent être bien représentées : la bouvière, la brème, la grémille, la truite arc-en-ciel ou encore le complexe des cyprinidés 1 qui fait référence à une des espèces suivantes :

hotu, blageon ou toxostome. Enfin, certaines espèces peuvent être considérées comme accessoire avec le silure glane, la blennie fluviatile, le sandre. En revanche, le brochet est absent de tous les prélèvements alors que le secteur, même s'il ne présente pas de caractéristiques favorables pour le frai de l'espèce, peut être un bon site pour son alimentation.

Aucune frayère n'est mentionnée au niveau de la confluence du Bancel avec le Rhône. Les premières frayères à cyprins sont indiquées au niveau du fleuve, à près de 800 mètres en aval.

En revanche, l'identification par ADNe de la présence simultanée de la bouvière et de bivalves du genre unio permet d'envisager une potentialité théorique de la confluence du Bancel pour le frai de l'espèce. Toutefois, la forte présence de l'anodonte chinoise, qui est un leurre écologique pour la bouvière en rejetant les œufs ou en entraînant une mortalité larvaire, génère un dysfonctionnement biologique qui menace le succès reproducteur de la bouvière. Cette situation se solde par un échec du recrutement, compromettant le maintien de l'espèce au niveau du Bancel.

Cette portion de cours d'eau joue un rôle dans la communication piscicole avec le bassin amont du Bancel qui est classée en première catégorie piscicole sur tout son cours, en amont de la RD 257.

Autour du site, dans la zone d'étude, les milieux et espèces d'intérêt (autres que le castor) sont absents (cf. figure 6).

D'un point de vue bibliographique, les milieux aquatiques d'intérêt écologique les plus proches sont répertoriés à 6 km, en amont du site, avec l'île de la Platière. A l'aval, les premiers sites d'intérêt sont localisés à 13 km en amont de Tain-l'Hermitage.

Les milieux et les espèces d'intérêt répertoriés à proximité des zones d'intervention sont identifiés sur la carte de la figure 6 mais aussi dans les descriptions des inventaires faunistiques et floristiques localisés sur ou à proximité des sites.

3-1-1-2 Réseau Natura 2000, évaluation des incidences

Exposé détaillé valant évaluation d'incidence au sens des articles L.414-4 et R. 414-19 du code de l'environnement.

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non ☐

Nom du site de référence :

1. « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » (Zone Spéciale de Conservation - FR8201749)
2. « Ile de la Platière » (Zone de Protection Spéciale - FR8212012).

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de 6 km ☒ à proximité ☐ dedans ☐

Le site Natura 2000 « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » et le site Natura 2000 « Ile de la Platière », qui ont des périmètres qui se superposent, comprennent près de la totalité du Rhône court-circuité de Péage-de-Roussillon.

Cet espace regroupe un complexe de milieux alluviaux inondables composé principalement du Rhône et de ses annexes, de boisements, terres agricoles et prairies relictuelles. Le linéaire total représente environ 12 km de fleuve et son lit majeur. L'extrémité sud se retrouve au niveau de la restitution du Vieux-Rhône en aval de l'usine de Sablons et comprend l'aval du Vieux-Rhône depuis le seuil de Peyraud.

Le site présente une mosaïque de milieux naturels très riches, vestiges de la dynamique fluviale du Rhône : forêts alluviales, pelouses sèches, prairies humides, mégaphorbiaies, lônes et bras morts plus ou moins connectés au fleuve, casiers inondés, contre-canaux, Vieux-Rhône courant, Rhône vif, plan d'eau de la retenue. Cette grande diversité d'habitats se traduit par une biodiversité remarquable, tant du point de vue de la faune que de la flore. De nombreuses espèces rares et/ou protégées sont présentes sur le site.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants.

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea	3130
Eaux oligotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	3140
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	3150
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	3260
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidenton</i> p.p.	3270
Pelouses calcaires de sables xériques*	6120*
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco Brometalia</i>) (*sites d'orchidées remarquables)	6210
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	6410
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpins	6430
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>) *	91E0*
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	91F0
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0

Tableau 6. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » (FR8201749).
(* En gras les habitats prioritaires.

Espèces d'intérêt communautaire	Code
Invertébrés	
Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	1041
Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	1044
Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	1083
Mammifères	
Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	1321
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	1337
Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	1355
Poissons	
Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)	1096
Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	1163
Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>)	5339
Blageon (<i>Telestes souffia</i>)	6147
Toxostome (<i>Parachondrostoma toxostoma</i>)	6150

Tableau 7. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » (FR8201749)

Espèces d'intérêt communautaire	Code	Rôle du site Natura 2000
Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>)	A004	Résidente.
Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>)	A005	Hivernage.
Grèbe à cou noir (<i>Podiceps nigricollis</i>)	A008	Etape migratoire.
Butor étoilé (<i>Botaurus stellaris</i>) ^(*)	A021	Etape migratoire.
Blongios nain (<i>Botaurus minutus</i>) ^(*)	A022	Etape migratoire.
Bihoreau gris (<i>Nycticorax nycticorax</i>) ^(*)	A023	Reproduction / Etape migratoire.
Crabier chevelu (<i>Ardeola ralloides</i>) ^(*)	A024	Etape migratoire.
Héron garde-bœufs (<i>Ardea ibis</i>)	A025	Hivernage.
Aigrette garzette (<i>Egretta garzetta</i>) ^(*)	A026	Résidente.
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	A028	Résidente / Reproduction.
Héron pourpré (<i>Ardea purpurea</i>) ^(*)	A029	Etape migratoire.
Cigogne noire (<i>Ciconia nigra</i>) ^(*)	A030	Etape migratoire.
Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>) ^(*)	A031	Etape migratoire.
Cygne tuberculé (<i>Cygnus olor</i>)	A036	Résidente.
Tadorne de Belon (<i>Tadorna tadorna</i>)	A048	Etape migratoire.
Sarcelle d'hiver (<i>Anas crecca</i>)	A052	Hivernage.
Canard colvert (<i>Anas platyrhynchos</i>)	A053	Hivernage / Reproduction.
Canard pilet (<i>Anas acuta</i>)	A054	Etape migratoire.
Nette rousse (<i>Netta rufina</i>)	A058	Etape migratoire.
Fuligule milouin (<i>Aythya ferina</i>)	A059	Hivernage.
Fuligule morillon (<i>Aythya fuligula</i>)	A061	Hivernage.
Macreuse brune (<i>Melanitta fusca</i>)	A066	Etape migratoire.
Garrot à œil d'or (<i>Bucephala clangula</i>)	A067	Etape migratoire.
Harle huppé (<i>Mergus serrator</i>)	A069	Etape migratoire.
Harle bièvre (<i>Mergus merganser</i>)	A070	Hivernage.
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>) ^(*)	A072	Reproduction.
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) ^(*)	A073	Reproduction.
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>) ^(*)	A074	Etape migratoire.
Circaète Jean-le-blanc (<i>Circaetus gallicus</i>) ^(*)	A080	Etape migratoire.
Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>) ^(*)	A081	Etape migratoire.
Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>) ^(*)	A082	Etape migratoire.
Busard cendré (<i>Circus pygargus</i>) ^(*)	A084	Etape migratoire.
Balbuzard pêcheur (<i>Pandion haliaetus</i>) ^(*)	A094	Etape migratoire.
Faucon émerillon (<i>Falco columbaris</i>) ^(*)	A098	Etape migratoire.
Faucon pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>) ^(*)	A103	Résidente.
Râle d'eau (<i>Rallus aquaticus</i>)	A118	Etape migratoire.
Gallinule poule-d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	A123	Résidente.
Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)	A125	Hivernage.
Grue cendrée (<i>Grus grus</i>) ^(*)	A127	Etape migratoire.
Échasse blanche (<i>Himantopus himantopus</i>) ^(*)	A131	Etape migratoire.
Avocette élégante (<i>Recurvirostra avosetta</i>) ^(*)	A132	Etape migratoire.
Pluvier petit-gravelot (<i>Charadrius dubius</i>)	A136	Reproduction.
Pluvier grand-gravelot (<i>Charadrius hiaticula</i>)	A137	Etape migratoire.
Pluvier doré (<i>Pluvialis apricaria</i>) ^(*)	A140	Etape migratoire.
Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	A142	Etape migratoire.
Bécasseau variable (<i>Calidris alpina</i>)	A149	Etape migratoire.
Bécassine des marais (<i>Gallinago gallinago</i>)	A153	Etape migratoire / Hivernage.
Bécasse des bois (<i>Scolopax rusticola</i>)	A155	Etape migratoire.
Courlis cendré (<i>Numenius arquata</i>)	A160	Etape migratoire.
Chevalier arlequin (<i>Tringa erythropus</i>)	A161	Etape migratoire.
Chevalier gambette (<i>Tringa totanus</i>)	A162	Etape migratoire.
Chevalier aboyeur (<i>Tringa nebularia</i>)	A164	Etape migratoire.
Chevalier culblanc (<i>Tringa ochropus</i>)	A165	Etape migratoire.
Chevalier sylvain (<i>Tringa glareola</i>) ^(*)	A166	Etape migratoire.
Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>)	A168	Etape migratoire / Hivernage.

Mouette rieuse (<i>Larus ridibundus</i>)	A179	Hivernage.
Goéland cendré (<i>Larus canus</i>)	A182	Hivernage.
Goéland brun (<i>Larus fuscus</i>)	A183	Etape migratoire.
Sterne hansel (<i>Gelochelidon nilotica</i>) ^(*)	A189	Etape migratoire.
Sterne pierregarin (<i>Sterna hirundo</i>) ^(*)	A193	Etape migratoire.
Guifette noire (<i>Chlidonias niger</i>) ^(*)	A197	Reproduction.
Grand-duc d'Europe (<i>Bubo bubo</i>) ^(*)	A215	Etape migratoire.
Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>) ^(*)	A229	Résidente.
Rollier d'Europe (<i>Coracias garrulus</i>) ^(*)	A231	Etape migratoire.
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) ^(*)	A236	Résidente.
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>) ^(*)	A246	Etape migratoire.
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) ^(*)	A338	Reproduction.
Grand Cormoran continental (<i>Phalacrocorax carbo sinensis</i>)	A391	Hivernage
Autour des palombes (<i>Accipiter gentilis</i>) ^(*)	A400	Etape migratoire.
Goéland leucopnée (<i>Larus michahellis</i>)	A604	Résidente.
Guifette moustac (<i>Chlidonias hybrida</i>) ^(*)	A734	Reproduction.
Gorgebleue à miroir (<i>Luscinia svecica</i>) ^(*)	A742	Etape migratoire.
Grande Aigrette (<i>Ardea alba</i>) ^(*)	A773	Hivernage.
Canard siffleur (<i>Mareca penelope</i>)	A855	Hivernage.
Sarcelle d'été (<i>Spatula querquedula</i>)	A856	Etape migratoire.
Canard souchet (<i>Spatula clypeata</i>)	A857	Etape migratoire.
Combattant varié (<i>Calidris pugnax</i>) ^(*)	A861	Etape migratoire.
Mouette pygmée (<i>Hydrocoloeus minutus</i>) ^(*)	A862	Etape migratoire.
Pic mar (<i>Dendrocytes medius</i>) ^(*)	A868	Etape migratoire.
Canard chipeau (<i>Mareca strepera</i>)	A889	Hivernage.

Tableau 8. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Ile de la Platière » (FR8212012).
(*) **Espèces inscrites à l'annexe I** : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

Evaluation d'incidence :

Les travaux de dragage de la confluence du Bancel et de restitution dans le Rhône plus à l'aval, se situent à plus de 6 km à l'aval de la limite sud du site Natura 2000.

Au niveau de la zone d'intervention, le long des berges, les surfaces de hauts fonds présentent une végétation aquatique à macrophytes. Cette formation herbacée est assimilée à une forme appauvrie de l'habitat 3150-4 « Rivières, canaux et fossés eutrophe des marais naturels ». Tout au long de la vallée du Rhône, cet habitat se retrouve très fréquemment le long des berges de part et d'autre du fleuve.

Le projet est conçu pour éviter autant que possible ces surfaces avec des herbiers à macrophytes. Toutefois, les travaux entraîneront la disparition de 5 400 m² de cette formation. Cette réduction de surface de l'habitat 3150 a une incidence négligeable sur son état de conservation à l'échelle locale où cet habitat se retrouve très fréquemment le long des berges de la retenue de Saint-Vallier : plus de 5 ha en amont du Bancel et près de 23 ha en aval. C'est également le cas à l'échelle régionale puisque l'habitat est référencé dans le site Natura 2000 « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » - FR8201749 pour une surface de près de 49 ha et dans le site Natura 2000 « Milieux alluviaux du Rhône aval » - FR8201677 pour une surface de près de 48 ha.

De plus, les suivis des dragages d'entretien depuis plusieurs années permettent dorénavant de disposer d'un retour d'expérience sur la résilience de ces milieux aquatiques. Ainsi les dragages, en approfondissant les milieux aquatiques, tendent à faire disparaître la végétation aquatique au profit d'un milieu d'eaux libres mais très rapidement les premiers hauts fonds réapparaissent au gré de la dynamique alluviale des cours d'eau. La banque de graines dans les sédiments encore en place et les apports de graines et fragments par le Rhône, et dans une moindre mesure par les affluents, permettent d'accélérer ce phénomène de colonisation et de retrouver le milieu actuellement observé.

Du point de vue de la faune :

- Le castor, très présent dans la vallée du Rhône, est répertorié dans le secteur d'étude. L'espèce exploite la plupart des berges naturelles du Rhône et des milieux annexes, principalement dans les annexes du fleuve observées en rive droite avec plusieurs gîtes, et dans une moindre mesure en rive gauche. Des traces d'alimentation ont été noté le long du Bancel en 2024. Dans la zone de travaux, les berges en enrochements ne présentent pas de gîtes ni de caractéristiques d'intérêt pour le cycle biologique de l'espèce. Celle-ci peut utiliser les berges lors de ses déplacements nocturnes ou crépusculaires. Les travaux réalisés avec du matériel fluvial en pleine eaux et avec du matériel terrestre depuis une berge en enrochement liaisonnés, n'ont pas d'incidence sur les berges et les milieux d'intérêt pour l'alimentation ou le gîte de l'espèce. La réalisation des travaux en période de jour ne

présente pas de risques pour les individus dans le cadre de leurs déplacements dans la zone d'étude qui peuvent s'observer principalement en période de nuit (entre crépuscule et aurore).

Pour les poissons, l'incidence du projet sur les espèces d'intérêt communautaire, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, est considérée comme négligeable (cf. § 3-1-1-3 – Enjeux piscicoles).

L'incidence négligeable à nulle sur l'habitat 3150, l'absence d'autres habitats d'intérêts communautaires dans les limites d'incidence des travaux à l'aval et la position du dragage par rapport au site Natura 2000 permet de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les habitats et les espèces communautaires.

Compte tenu de l'évaluation ci-dessus, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien de la confluence du Bancel sur la préservation des habitats et espèces communautaires des sites « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » (Zone Spéciale de Conservation – ZSC – FR8201749) et « Ile de la Platière » (Zone de Protection Spéciale – ZPS – FR8212012) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable : oui ☐ non ☒
Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui ☐ non ☒

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non ☐

Nom du site de référence :

« Milieux alluviaux du Rhône aval » (Zone Spéciale de Conservation – ZSC – FR8201677)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de 13 km ☒ à proximité ☐ dedans ☐

Le site Natura 2000 « Milieux alluviaux du Rhône aval » comprend le Rhône et ses espaces riverains au niveau des Vieux-Rhône court-circuités de Saint-Vallier, Beauchastel, Baix, Montélimar et Donzère. Le site comprend aussi l'embouchure de la Drôme. L'ensemble des secteurs disjoints représentent une surface de 2 106,5 ha.

Le site présente des écosystèmes diversifiés très originaux dont les principales richesses sont liées à la dynamique de ce grand fleuve. Dans ce site, se retrouvent les derniers massifs de forêt alluviale non protégée de la moyenne vallée du Rhône. Ces écosystèmes ont subi de nombreuses pressions de l'homme (destruction directe, abaissement des nappes, pollution, ...). Il est important de noter que l'apron du Rhône (espèce endémique du site) a pu être mentionné. Le site héberge une population importante de castors.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants.

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	3130
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	3150
Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	3250
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i>	3270
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco Brometalia</i>) (*sites d'orchidées remarquables)	6210
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)*	91E0*
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	91F0
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0

Tableau 9. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site
« Milieux alluviaux du Rhône aval » (FR8201677). (*) **En gras les habitats prioritaires.**

Sur l'ensemble du site, ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées.

Espèces d'intérêt communautaire	Code
Invertébrés	
Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>)	1041
Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>)	1044
Gomphe à cercoïdes fourchus (<i>Gomphus graslinii</i>)	1046
Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	1083
Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	1088
Mammifères	
Petit Rhinolphe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	1303
Grand Rhinolphe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	1304
Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>)	1307
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	1308
Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>)	1310
Murin de Capaccini (<i>Myotis capaccinii</i>)	1316
Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	1321
Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	1324
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	1337
Loutre (<i>Lutra lutra</i>)	1355
Poissons	
Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>)	1095
Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>)	1096
Alose feinte (<i>Alosa fallax</i>)	1103
Barbeau méridional (<i>Barbus meridionalis</i>)	1138
Apron du Rhône (<i>Zingel asper</i>)	1158
Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	1163
Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>)	5339
Blageon (<i>Telestes souffia</i>)	6147
Toxostome (<i>Parachondrostoma toxostoma</i>)	6150

Tableau 10. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Milieux alluviaux du Rhône aval » (FR8201677)

Evaluation d'incidence :

Le site Natura 2000 présente une portion (Vieux-Rhône de Saint-Vallier) dont la limite nord se situe à plus de 13 km en aval du site d'intervention et de restitution des matériaux.

L'analyse des incidences réalisée dans le cadre du site « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » (Zone Spéciale de Conservation – ZSC – FR8201749), s'applique à l'identique pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire de ce site.

L'incidence négligeable à nulle sur l'habitat 3150, l'absence d'autres habitats d'intérêts communautaires dans les limites d'incidence des travaux à l'aval et la position du dragage par rapport au site Natura 2000 permet de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les habitats et les espèces communautaires.

Compte tenu de l'évaluation ci-dessus, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien de la confluence du Bancel sur la préservation des habitats et espèces communautaires du site « Milieux alluviaux du Rhône aval » (Zone Spéciale de Conservation – ZSC – FR8201677) est négligeable.

Conclusion sur l'effet notable : oui ☐ non ☒

Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui ☐ non ☒

Réseau Natura 2000 : oui ☒ non ☐

Nom du site de référence :

« Affluents rive droite du Rhône » (Zone Spéciale de Conservation – ZSC – FR8201663)

Emprise des travaux par rapport aux sites Natura 2000 :

à plus de ... km ☐ à proximité ☒ dedans ☐

Le site Natura 2000 « Affluents rive droite du Rhône » comprend 16 unités indépendantes réparties tout au long de la vallée du Rhône depuis Limony, au nord, à Saint-Georges-Les-Bains, au sud. Il s'agit de vallons perpendiculaires, bien visibles de la vallée fluviale. La plupart de ceux-ci sont restés en partie vierges d'activité humaine et surtout les flancs de ces vallons. De nombreuses espèces de reptiles affectionnent ces vallons. La végétation est essentiellement forestière avec des chênaies vertes, chênaies vertes et blanches ou encore chênaies-charmaies avec des espèces méditerranéennes. L'ensemble des secteurs disjoints représente une surface de 4 210,1 ha.

Les données concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire sont récapitulées dans les tableaux suivants.

Habitats d'intérêt communautaire	Code
Landes sèches européennes	4030
Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp	5210
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco Brometalia</i>) (*sites d'orchidées remarquables)	6210
Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220
Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	8230
Grottes non exploitées par le tourisme	8310
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) *	91E0*
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	9120
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	9160
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	9180*
Forêts de <i>Castanea sativa</i>	9260
Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	9340

Tableau 11. Liste des habitats d'intérêt communautaire du site « Affluents rive droite du Rhône » (FR8201663).

(*) En gras les habitats prioritaires.

Sur l'ensemble du site ces milieux d'intérêt communautaire développent une mosaïque dans laquelle des espèces d'intérêt communautaire sont répertoriées.

Espèces d'intérêt communautaire	Code
Invertébrés	
Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	1083
Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>)	1087
Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	1088
Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	1092
Écaille chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>)	6199
Mammifères	
Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	1303
Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	1304
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	1308
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	1337
Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	1355
Amphibiens et Reptiles	
Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)	1193
Poissons	
Barbeau méridional (<i>Barbus meridionalis</i>)	1138
Blageon (<i>Telestes souffia</i>)	6147
Toxostome (<i>Parachondrostoma toxostoma</i>)	6150

Tableau 12. Liste des espèces d'intérêt communautaire du site « Affluents rive droite du Rhône » (FR8201663)

Evaluation d'incidence :

Le site Natura 2000 présente plusieurs zones distinctes en rive droite du Rhône dont les deux plus proches du site de dragage se localisent en retrait des berges du fleuve, respectivement à environ 500 m en amont (colline du Chatelet) et plus de 3 km en aval (Basse vallée de la Cance).

Les travaux qui se déroulent au niveau de la confluence du Bancel en rive opposée, accessible depuis la RD 257 et le réseau de voirie local ne concernent pas les habitats d'intérêt communautaire répertoriés dans le site Natura 2000.

L'absence d'habitat d'intérêt communautaire dans les limites d'incidence des travaux à l'aval et la position du dragage par rapport au site Natura 2000 permet de préciser que le dragage n'est pas de nature à induire des incidences sur les habitats et les espèces communautaires.

Compte tenu de l'évaluation ci-dessus, l'incidence de l'opération de dragage pour l'entretien la confluence du Bancel sur la préservation des habitats et espèces communautaires du site « Affluents rive droite du Rhône » (Zone Spéciale de Conservation - ZSC- FR8201663) est nulle.

Conclusion sur l'effet notable : oui ☐ non ☒
Nécessité d'une évaluation d'incidence Natura 2000 détaillée : oui ☐ non ☒

*** Réseau Natura 2000, Incidences cumulées :**

Dans le cadre de la description des travaux (§1-3), il est noté la présence, à proximité, de deux chantiers pouvant être réalisés simultanément à l'entretien de la confluence du Bancel. Il s'agit, à l'amont, des travaux d'entretien du chenal de navigation entre les PK 42.200 et 42.500 (27 km sur le Rhône). A l'aval, il s'agit de l'entretien du piège à graviers du ruisseau de Sarraz à environ 8 km sur le Rhône.

L'entretien du chenal de navigation entre les PK 42.200 et 42.500 représente un volume total de sédiments remobilisée de 6 100 m³. Les travaux qui concernent principalement des matériaux grossiers, sont réalisés à l'aide d'une pelle sur ponton et de barges à clapet pour la restitution. Ces travaux engendrent de faibles remises en suspension et ont une incidence négligeable à nulle sur les milieux naturels qui peuvent s'observer plus à l'aval des travaux. Tout au plus, est-il envisagé une dégradation de la qualité des eaux sur une centaine de mètres en aval des ateliers de travaux. Ainsi, ces travaux n'engendreront pas d'incidence cumulée avec les travaux d'entretien de la confluence du Bancel, situés à 27 km en aval.

L'entretien de la confluence du Bancel, qui concerne un volume de 16 000 m³ de sédiments, sera réalisé à l'aide d'une drague aspiratrice et une pelle/ponton, si nécessaire. La longueur d'incidence des remises en suspension, réalisée à l'aide d'une drague aspiratrice, sur la qualité des eaux du fleuve est estimée à 1 700 m. Dans cette situation, les remises en suspension de ce chantier n'engendreront pas d'incidence cumulée avec la restitution des matériaux, issus des travaux d'entretien du piège à graviers du ruisseau de Sarraz, localisée à environ 8 km en aval.

Dans tous les cas, la réalisation des chantiers répertoriés, de manière concomitante ou non, n'aura pas d'incidence cumulée significative sur la préservation des habitats et des espèces des sites présentés précédemment.

3-1-1-3 Enjeux piscicoles

La définition des enjeux piscicoles est réalisée à l'aide des espèces d'intérêt patrimonial mentionnées à proximité, des inventaires faunistiques, des inventaires frayères, des observations de terrain et des autres sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention.

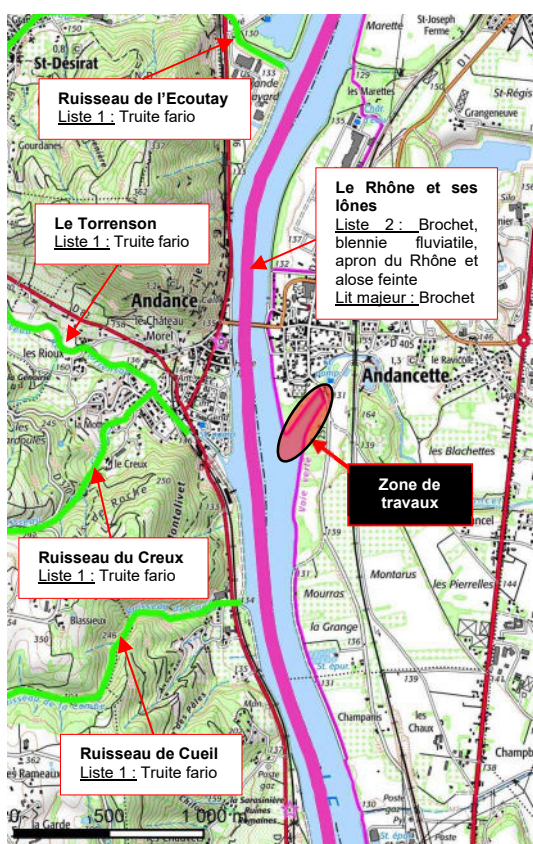


Figure 9. Localisation frayères d'après IGN25. © DatARA 2024

Inventaires Frayères

Sur les départements de l'Ardèche et de la Drôme, les inventaires frayères au titre de l'Art. L.432-3 du code de l'environnement ont été approuvés, respectivement, par arrêté préfectoral du 05/10/2023 et 06/02/2023.

Le Rhône et ses îlons dans les départements de la Drôme de l'Ardèche, sont classés en liste 2 avec un intérêt pour la reproduction et l'alimentation du brochet, de l'alose feinte, de l'apron du Rhône et de la blennie fluviatile.

Le lit majeur est quant à lui inventorié pour son intérêt pour le brochet.

Le Bancel, dans la zone d'étude, n'est pas répertorié au niveau de l'inventaire frayères du département de la Drôme. Toutefois, plus à l'amont, il présente une population de truite fario (classement en première catégorie piscicole).

En rive droite du Rhône, les ruisseaux de l'Ecoutay, de Torrenson, du Creux et de Cueil sont classés en liste 1 avec un intérêt pour la truite fario.

La définition des incidences des travaux sur les zones de frayères pour ces différentes espèces, est détaillée dans le cadre de l'analyse des enjeux piscicoles, ci-après.

Les espèces retenues sont récapitulées, ci-après :

- Anguille commune (*Anguilla anguilla*)
- Alose feinte (*Alosa fallax*)
- Apron du Rhône (*Zingel asper*)
- Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)
- Blageon (*Telestes souffia*)
- Blennie fluviatile (*Salariopsis fluviatilis*)
- Bouvière (*Rhodeus amarus*)
- Brochet (*Esox lucius*)
- Chabot (*Cottus gobio*)
- Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
- Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)
- Truite fario (*Salmo trutta*)
- Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*)

Exposé détaillé :

Ces espèces, énoncées ci-dessus, sont potentiellement présentes dans le fleuve dans le cadre de leurs déplacements naturels historiques. Cependant, il est important de noter que :

- Que l'apron du Rhône, poisson d'eau vive endémique du bassin du Rhône et de ses affluents, présente des populations (naturelles ou introduites) sur le Doubs, la Lanterne, la Drôme, le Buëch et l'Ardèche. Il se reproduit dans des secteurs faiblement courants, peu profond sur un substrat sablo-graveleux. L'espèce n'est pas présente dans la zone d'étude.
- Que des espèces rhéophiles comme le toxostome et le blageon sont rares voire absentes sur le Rhône en retenue en aval de Lyon. Toutefois les analyses ADNe indiquent que des cyprinidés rhéophiles sont présents sur le cours amont du Bancel avec l'identification du complexe des cyprinidés 1 (hotu, blageon ou toxostome sans pouvoir les différencier).
- Que le chabot se trouve dans les eaux fraîches et turbulentes, mais fréquente aussi les grands lacs alpins. Il est préférentiellement présent sur le Haut-Rhône. L'espèce n'est pas présente dans la zone d'étude.
- Que la lamproie de Planer affectionne les têtes de bassin avec un habitat diversifié lui permettant de réaliser l'intégralité de son cycle biologique (déplacements limités sur le cours d'eau). L'espèce n'est pas inventoriée sur le Bancel et les travaux qui se déroulent à l'extrémité aval de la rivière ne concernent pas des milieux d'intérêt potentiel pour l'espèce.
- Que la lamproie marine fût très commune au XIX^{ème} siècle sur la vallée du Rhône et semble avoir pratiquement disparu aujourd'hui (une observation de reproduction en 2001 sur le bas Gardon et plus récemment un adulte en 2014 sur le Vieux-Rhône de Donzère à Bourg-Saint-Andéol).

La bouvière, se reproduit dans certaines moules des genres *Anodonta* et *Unio* (hors anodonte chinoise - *Sinanodonta woodiana* espèce invasive en cours d'installation dans le bassin du Rhône). Ces mollusques qui nécessitent des substrats fins pour s'installer et du phytoplancton pour s'alimenter, se trouvent très ponctuellement le long des berges du Rhône et préférentiellement dans des zones plus calmes (anses, bras morts...). Au niveau de la confluence du Bancel, les données d'ADNe mentionnent la présence de la mulette des peintres (*unio pictorum*), de la mulette méridionale (*unio mancus*) et de la mulette renflée (*unio tumidus*), sur le site ces espèces peuvent trouver des conditions favorables à leur installations dans la partie aval qui présente des substrats plus limoneux qu'à l'amont où les matériaux deviennent vite graveleux. La présence des bivalves et les faibles courants dans cette partie de la rivière sont deux paramètres importants pour permettre à la bouvière de réaliser son frai. Il est important de noter que la forte présence, sur le site, d'anodontes chinoises qui entraînent des échecs de frai pour la bouvière relativise fortement l'intérêt du site pour l'espèce. Dans la bibliographie, la reproduction se situe d'avril à août à des températures de 15 à 21 °C. Dans ce secteur, l'ensemble des conditions au frai s'observent entre avril et juin. Afin de s'assurer de l'absence d'incidence des travaux sur les œufs en cas d'utilisation du site comme frayère de substitution, les travaux, sont prévus en dehors de cette période. L'utilisation d'une drague aspiratrice, pour la partie aval favorable aux bivalves, assure la conservation d'une bordure sur tout le pourtour du plan d'eau et permet de maintenir sur le site des milieux diversifiés qui pourront rapidement permettre une colonisation au gré de la sédimentation et augmenter l'attrait des surfaces pour la bouvière.

Le brochet se rencontre tout au long du Rhône, mais nécessite pour réaliser sa reproduction de conditions bien précises. Ainsi, il est généralement donné, pour des frayères fonctionnelles, les caractéristiques suivantes : surfaces herbacées inondables pendant au moins 40 jours consécutifs entre février et fin mars avec une profondeur comprise entre 0.20 et 1 m d'eau. L'aménagement du canal d'amenée en amont du barrage de l'Isère ne permettent plus d'avoir des surfaces avec de telles caractéristiques, l'espèce utilise d'autres sites qui présentent des milieux peu profonds, calmes, riches en végétation et se réchauffant vite (productivité planctonique). Dans la vallée du Rhône, cela correspond principalement aux annexes hydrauliques (lônes, marais et plans d'eau connexes). Faute de mieux, certaines anses et bordures, protégées des courants vifs et bien colonisées par la végétation, peuvent être utilisées mais la réussite est très aléatoire. Dans la zone d'étude, l'espèce n'est pas identifiée dans les analyses ADNe de 2024 et les observations d'été ont permis de noter la présence sur les hauts fonds d'une végétation aquatique composée de myriophylles, potamots et cératophylles. En période hivernale, le développement foliaire de ces formations végétales est très faible voire inexistant et ne permet pas de disposer de supports de ponte et n'est donc pas favorable au frai de l'espèce.

La blennie fluviatile est une espèce benthique des eaux courantes, claires et peu profondes. La bibliographie indique que dans le bassin du Rhône, elle présente des populations fragmentées, menacées par les aménagements et la pollution. Les analyses ADNe récentes montrent que cette espèce colonise la totalité du cours du fleuve du Léman à la mer. Le frai se réalise, entre mai et juillet, sur des substrats grossiers voire rocheux et est sensible aux particules sédimentaires fines. Les œufs sont déposés sur le plafond d'une cavité (coquille vide ou dessous d'une roche (> 15 cm)). La présence, à proximité, de zones plus calmes est importante pour le développement des larves pélagiques. La présence de l'espèce dans les analyses ADNe de 2024 est, sans doute, liée à la présence avérée de l'espèce sur la retenue de Saint-Vallier avec des zones de frayères (identifiées en 2022 lors de études préalables aux travaux de reprise de protections de digues en enrochements du bief de Saint-Vallier) au niveau des enrochements de la retenue de Saint-Vallier. Dans la confluence du Bancel, cette potentialité de frai n'existe pas avec des enrochements plutôt colmatés et l'absence de secteurs avec du courant. L'absence de site de frai dans l'emprise de dragage permet de conclure à l'absence d'incidence des travaux sur la blennie fluviatile.

Le barbeau méridional se retrouve principalement dans la partie amont des petits affluents du Rhône en aval de Vaugris. L'intervention, qui se localise sur la partie aval du Bancel, ne concerne pas ces sites.

La truite fario recherche pour son frai des zones à courant vif dans les parties hautes des bassins des cours d'eau. Le substrat graveleux permet la préparation, par la femelle, d'une cuvette pour la ponte des œufs avant d'être recouverts par les matériaux du lit. La reproduction a lieu de novembre à fin février après une période de migration, vers les parties hautes des bassins des cours d'eau, de mi-septembre à fin-novembre. Le site d'intervention, à l'extrémité aval du Bancel, est situé dans le remous de la retenue de Saint-Vallier et ne présente pas les conditions requises pour la reproduction de l'espèce. Le cours amont de ce cours d'eau présente des substrats qui ont justifié son classement en rivière susceptible d'accueillir des frayères pour l'espèce (cependant l'espèce n'a pas été identifiée dans les analyses d'ADNe de 2024). L'intervention sur la confluence est limitée en surface à un atelier de dragage qui n'occupe qu'une petite partie de la section du cours d'eau et n'interrompt pas la continuité piscicole. Dans ces conditions, l'incidence des travaux sur l'utilisation de la rivière comme axe de déplacement potentiel sera très faible et temporaire et les individus auront la capacité d'accéder aux sites potentiels de frai.

L'alose feinte et l'anguille font l'objet d'un plan de gestion national qui comprend un volet local à l'échelle du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée (PLAGEPOMI 2022-2027).

En ce qui concerne l'alose, la Zone d'Action Prioritaire (ZAP) s'étend jusqu'à la confluence avec l'Eyrieux sur le Rhône et jusqu'au barrage de Charmes sur le Vieux-Rhône. Les travaux, comprenant l'enlèvement des matériaux fins à l'aide d'une drague aspiratrice et une restitution au fleuve à l'aval immédiat de la confluence sont localisés en dehors de la ZAP.

Les sites de frai comprennent une plage de substrat grossiers délimitée en amont par un lit profond et en aval par une zone peu profonde à courant rapide. Des sites potentiels peuvent s'observer le long des Vieux-Rhône vifs ou sur le Rhône endigué du palier d'Arles. Dans la zone d'entretien, ou à proximité, aucun site de frai n'est identifié.

Le dragage de la confluence du Bancel reste compatible avec les prescriptions du PLAGEPOMI pour un dragage toute l'année.

En ce qui concerne l'anguille, le plan de gestion national comprend un volet local à l'échelle du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée (PLAGEPOMI 2022-2027). Dans ce plan, le Rhône est compris dans le périmètre de gestion depuis le barrage de Génissiat jusqu'à la mer. L'objectif de ce plan de gestion est d'assurer la reconstitution du stock d'anguilles au niveau européen. Si l'espèce n'utilise pas le fleuve pour sa reproduction, en revanche il est important pour son développement. Pour atteindre ces objectifs, le plan de gestion s'attèle à proposer des mesures afin de réduire les principaux facteurs de mortalité et d'améliorer les conditions environnementales pour permettre une productivité optimale des milieux. Actuellement, les effectifs de l'espèce, qui d'une manière générale se réduisent en remontant le fleuve, sont faibles sur le tiers amont du bas-Rhône. Le site se localise dans la zone d'action prioritaire pour la gestion des obstacles à la migration dont la limite amont est fixée en aval du barrage et de l'usine de Péage-de-Roussillon.

Dans la zone d'intervention, l'espèce utilise le fleuve comme corridor de migration tant en montaison qu'en dévalaison. Dans les deux cas, l'anguille privilégie les périodes de hausse des débits et de la turbidité des eaux pour se déplacer. Dans ce contexte, les travaux n'ont pas d'incidence tant au niveau de la zone d'intervention que de la zone de restitution. En effet, durant les travaux, les taux de MES attendus restent très inférieurs aux taux généralement observés sur cette portion du fleuve en période de crue (entre 200 à 5 000 mg/l) que l'on retrouve fréquemment sur le secteur.

Sur ce site, les travaux, comprenant l'enlèvement des matériaux et la restitution au Rhône, n'auront que peu d'incidence sur l'utilisation du fleuve pour le déplacement de toutes les espèces piscicoles. Toutes les espèces du peuplement piscicole ont la possibilité de se déplacer temporairement hors de la zone d'intervention et de restitution.

Ainsi, compte tenu de l'analyse, ci-dessus, l'incidence du projet sur les enjeux piscicoles, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, est considérée comme négligeable.

3-1-1-4 Espèces protégées

Présence espèce protégée : oui ☒ non ☐
 Nom (français/latin) : voir tableau ci-après
 Utilisation zone de travaux :
 Lieu d'alimentation /croissance/chasse ☐ lieu de reproduction ☐ Autre ☒ Déplacement
 Dossier dérogation espèce protégée : oui ☐ non ☒ espèce(s) :

(NB : Il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires.)

Espèces protégées référencées à proximité	Nationale : FR Régionale : RA/PACA/LF Départementale : N° dpt	Présence dans l'emprise des travaux
Mammifères		
Castor d'Europe (<i>Castor fiber</i>)	FR	Absente
Amphibiens		
Grenouille verte (<i>Pelophylax sp.</i>)	FR	Présente
Grenouille rieuse (<i>Pelophylax ridibundus</i>)	FR	Présente
Poissons		
Bouvière (<i>Rhodeus amarus</i>)	FR	Potentielle

Tableau 13. Espèces protégées

Exposé détaillé :

Les espèces protégées référencées sont issues des données naturalistes bibliographiques des sites d'intérêt identifiés à proximité qui peuvent avoir un lien avec la zone d'intervention, des observations de terrain et des données naturalistes disponibles sur le domaine géré par CNR. Parmi les espèces protégées identifiées sur le site ou à proximité (§ 3-1-1-1), la définition des incidences du projet permet de préciser les espèces qui justifient une évaluation spécifique des incidences afin de déterminer, si nécessaire, les possibilités pour la mise en place de mesures d'évitement ou de réduction des incidences et si ces incidences restent non négligeables, la nécessité de réaliser un dossier de demande de dérogation au titre des espèces protégées.

- **Mammifères** : Le castor a été mentionnés dans l'aire d'étude. Cette espèce très mobile exploite le fleuve et ses annexes et doit faire l'objet d'une attention particulière.
Cette espèce justifie une analyse plus précise de son statut sur le site et de l'incidence des travaux.
- **Avifaune** : Plusieurs espèces protégées et habitats d'espèces sont référencés dans la zone d'étude. Les travaux ne concernent pas les habitats d'espèces terrestres (boisements, arbres et jardins, bâti...). Pour les habitats d'espèces des bords des eaux (cygne tuberculé, martin-pêcheur d'Europe) la confluence du Bancel en aval du pont de la RD257 ne présente pas les milieux favorables à la nidification de ces espèces. En effet, les berges en enrochement avec une végétation de bords des eaux discontinue et rarement dense ne sont pas favorables à la nidification du cygne tuberculé. Concernant le martin pêcheur, l'espèce a été vue à plusieurs reprises, sans qu'aucun nid ne soit identifié dans la zone d'étude. En aval de la RD257, les berges en enrochements ne sont pas favorables à la nidification de l'espèce. A l'amont de la RD 257, des secteurs potentiellement plus attractifs pour l'espèce (berges raides sans enrochements) sont en revanche identifiés. Il est donc probable que l'espèce niche plus en amont et vienne s'alimenter sur la zone d'étude.
Aucune espèce d'oiseaux ne justifie une analyse plus précise de l'incidence des travaux.
- **Reptiles** : Les reptiles protégés identifiés à proximité sont le lézard des murailles et le lézard à deux raies. Ces reptiles exploitent les milieux terrestres (lézard des murailles, lézard à deux raies) ne sont pas concernés par les travaux fluviaux. Les travaux avec la pelle terrestre, quant à eux, se limitent à un déplacement de la pelle sur la voirie communale pour accéder le matin au lit mineur de la rivière en empruntant une berge en enrochements bétonnés. Aucun de ces milieux ne sont favorables à ces reptiles. Les risques de destruction d'habitats sont nuls et les risques de destruction de spécimens sont négligeables.
Aucune espèce de reptile ne justifie une analyse plus précise de l'incidence des travaux.
- **Amphibiens** : Les amphibiens protégés identifiés à proximité sont le crapaud commun, la grenouille rieuse et le complexe de la grenouille verte. Le crapaud commun qui est principalement une espèce terrestre nocturne ne présente pas de risques d'interactions avec le matériel de chantier terrestre et la confluence du Bancel n'est pas favorable à la ponte de l'espèce. Les grenouilles rieuses et vertes quant à elles trouvent dans le fleuve un habitat pour leur cycle biologique.
Seuls la grenouille rieuse et le complexe des grenouilles vertes justifient une analyse plus précise de leur statut sur le site et de l'incidence des travaux.
- **Poissons** : L'analyse des enjeux piscicoles (cf. §3-1-1-3) a mis en évidence la présence potentielle de la bouvière qui a fait l'objet de mesures spécifiques de réduction pour s'assurer de l'absence d'incidence sur cette espèce.

Le tableau, ci-avant, récapitule les espèces protégées qui justifient une analyse plus précise de leur statut sur le site et de l'incidence des travaux sur ces espèces protégées dans le cadre de la réglementation française. Ces espèces sont étudiées, ci-après.

Le castor, très présent dans la vallée du Rhône, est répertorié dans le secteur d'étude. L'espèce exploite la plupart des berges naturelles du Rhône et des milieux annexes, principalement dans les annexes du fleuve observées en rive droite avec plusieurs gîtes, et dans une moindre mesure en rive gauche. Des traces d'alimentation ont été notées le long du Bancel en 2024. Dans la zone de travaux, les berges en enrochements ne présentent pas de gîtes ni de caractéristiques d'intérêt pour le cycle biologique de l'espèce. Celle-ci peut utiliser les berges lors de ses déplacements nocturnes ou crépusculaires. Les travaux réalisés avec du matériel fluvial en pleine eau et avec du matériel terrestre depuis une berge en enrochement liaisonnés, n'ont pas d'incidence sur les berges et les milieux d'intérêt pour l'alimentation ou le gîte de l'espèce. La réalisation des travaux en période de jour ne présente pas de risques pour les individus dans le cadre de leurs déplacements dans la zone d'étude qui peuvent s'observer principalement en période de nuit (entre crépuscule et aurore).

Concernant la grenouille rieuse et le complexe des grenouilles vertes, elles sont protégées au titre de l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des reptiles et amphibiens protégés en France. Pour la grenouille rieuse, cette protection interdit la destruction, l'enlèvement et le dérangement et s'applique aux œufs et aux spécimens (article 3). La grenouille verte, quant à elle, est mentionnée à l'article 4 qui interdit, principalement, la commercialisation et la mutilation des spécimens. Sur la zone d'étude, la grenouille rieuse se situe en dehors de son aire de répartition naturelle et peut porter préjudice aux populations locales d'amphibiens.

Pour les grenouilles rieuses et vertes, avec leurs modes de vie essentiellement aquatique, les risques d'interaction sont, principalement, liés au fonctionnement de la drague aspiratrice. Durant les périodes d'activité de ces espèces, entre mars et novembre, les individus adultes sont particulièrement actifs (alimentation, déplacements, reproduction...) et pourront facilement fuir le site de fonctionnement du matériel (la destruction d'individu est peu probable). En période d'hivernage certains individus restent dans le plan d'eau, enfouis dans les sédiments, à proximité des berges, en dehors de l'emprise des travaux, qui ne concernent pas ces milieux proches des berges.

Dans ce contexte, seuls les œufs de la grenouille rieuse présentent un risque de destruction lors de l'intervention de dragage avec la disparition d'une partie des herbiers aquatiques. Afin de supprimer ce risque de destruction, les travaux ne seront pas réalisés durant les périodes de reproduction de la grenouille rieuse (entre mai et juin) (cf. §3-2).

Ainsi, compte tenu de l'analyse, ci-dessus, l'incidence du projet sur la préservation des habitats et des espèces protégées est négligeable et ne nécessite pas la demande de dérogation au titre des espèces protégées par la réglementation française.

3-1-1-5 Autres sites d'intérêt et mesures réglementaires

(NB : il appartient au maître d'ouvrage d'obtenir les autorisations réglementaires)

Défrichement : oui ☐ non ☒

APPB, Réserve Naturelle, réserve de chasse, ZNIEFF, zones humides... (si oui, à préciser) oui ☒ non ☐

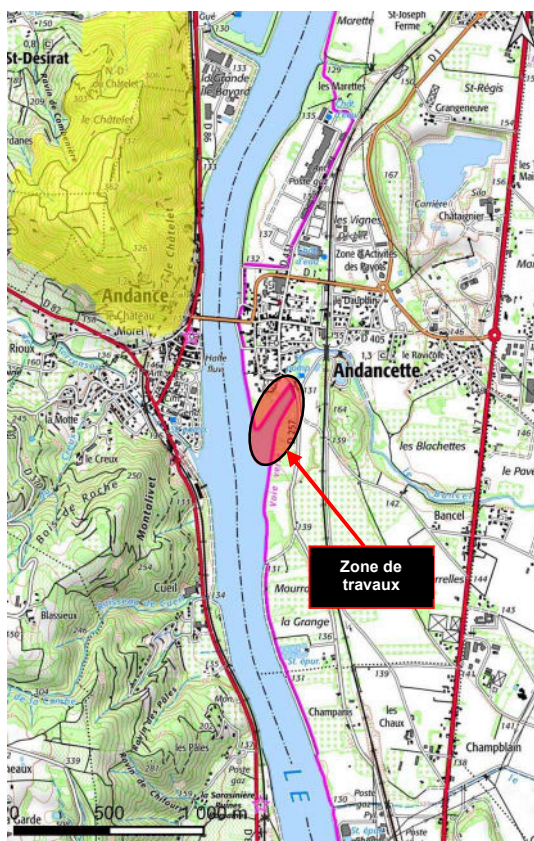


Figure 10. Localisation ZNIEFF d'après IGN25 © Dreal 2024

ZNIEFF de type 1 (zone jaune sur la carte)

« Colline du Châtelet » - n°0701-0001

Ce site de 124 ha domine la vallée du Rhône en rive droite avec des coteaux abrupts et rocheux.

Le substratum cristallin présente une végétation avec une influence méditerranéenne marquée. Parmi ces milieux d'intérêt, signalons la lande à ciste à feuilles de sauge où se côtoient buis, callune, genêts, genévrier oxycèdre et chêne pubescent. Les pelouses rocailleuses sont aussi très intéressantes avec la présence de la gagée de Bohème.

Le site très rocaillieux est apprécié par les reptiles et de nombreux oiseaux intéressants sont notés (fauvette mélanocéphale, fauvette passerinette, grand-duc d'Europe).

Les travaux, de par leur nature et leur localisation, n'auront aucune incidence sur ce site.

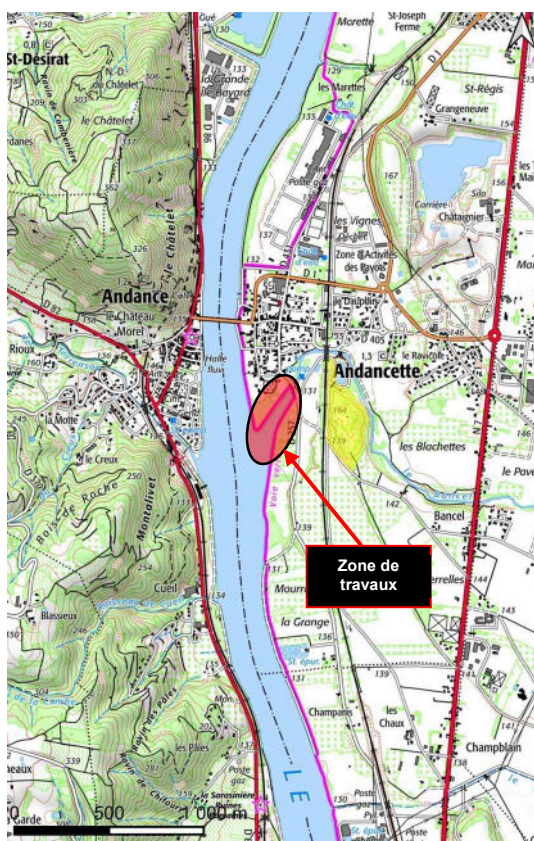


Figure 11. Localisation ZNIEFF d'après IGN25 © Dreal 2024

ZNIEFF de type 1 (zone jaune sur la carte)

« Butte du Disard à Andancette » - n°2601-0002

Ce site de 8 ha forme une petite butte en rive gauche du Rhône le long de la voie de chemin de fer.

L'intérêt naturaliste de cette butte est essentiellement botanique avec le ciste à feuilles de sauge ou encore la pulsatille rouge.

Les travaux, de par leur nature et leur localisation à l'aval hydraulique, n'auront aucune incidence sur ce site.

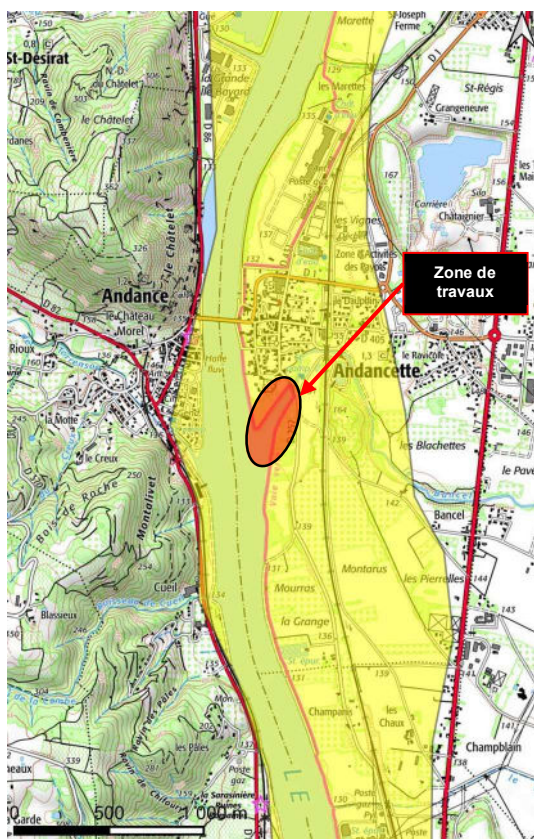


Figure 12. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © Dreal 2024

ZNIEFF de type 2 (zone jaune sur la carte)

« Ensemble fonctionnel formé par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales » - n°2601-0000

Ce vaste espace de 23 800 ha entre Lyon et Pierrelatte englobe le lit majeur non urbanisé et le lit mineur dans les agglomérations.

Ce zonage de type 2, traduit dans la vallée du Rhône, une approche fonctionnelle des milieux liée aux caractéristiques hydraulique du fleuve mais aussi au rôle de la vallée dans la préservation des populations animales ou végétales (zone de passage et d'échange, d'alimentation et de reproduction).

Alors que les zones de type 1 de la vallée permettent de mettre en évidence les surfaces de grand intérêt de la vallée, cette zone de type 2 permet d'assurer la liaison entre ces entités ponctuelles.

Les travaux, de par leur faible ampleur tant en surface qu'en volume, mais aussi en raison des milieux concernés, n'auront pas d'incidence sur la fonctionnalité du Rhône et de ses annexes.

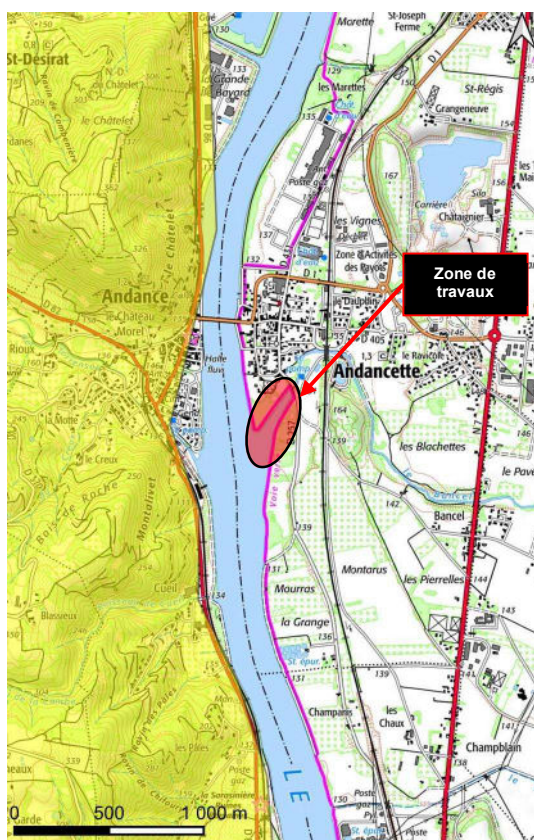


Figure 13. Localisation ZNIEFF d'après IGN25. © Dreal 2024

ZNIEFF de type 2 (zone jaune sur la carte)

« Corniche du Rhône et ensemble des vallons rhodaniens de St Pierre de Bœuf à Tournon » - n°0701-0000

Ce vaste espace de 11 584 ha est constitué par les premiers contreforts du Massif Central.

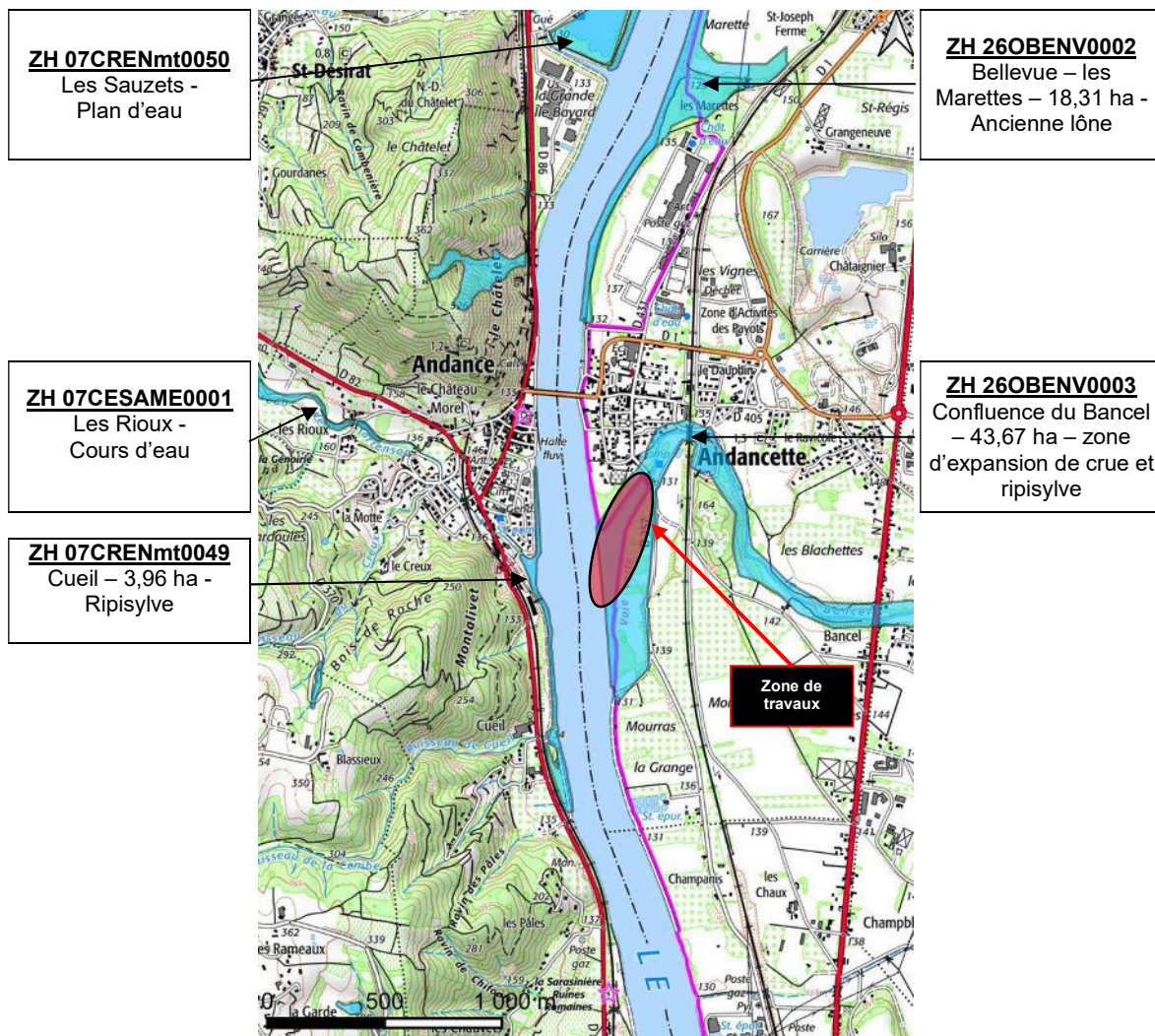
Ce zonage de type 2 traduit une approche fonctionnelle des milieux liée aux caractéristiques hydraulique des cours d'eau, à la protection des sols et à la préservation des populations animales et végétales (zone de passage et d'échange, d'alimentation et de reproduction).

Alors que les zones de type 1 permettent de mettre en évidence les surfaces de grand intérêt, cette zone de type 2 permet d'assurer la liaison entre ces entités ponctuelles.

Les travaux, strictement localisés dans le lit du Bancel et du Rhône, n'auront pas d'incidence sur ce site.

Zones humides

La cartographie, ci-dessous, recense les zones humides liées au Rhône et ses affluents. Plusieurs secteurs sont référencés comme zones humides.



La figure 12 reporte les zones humides de la Drôme et de l'Ardèche.

Le projet se situe dans la zone humide « confluence du Bancel ». Les travaux envisagés, qui concernent le lit mineur de la rivière, ne modifient pas les berges et la ripisylve associée. Ils ne sont pas susceptibles de modifier les fonctionnalités de cette zone humide.

Les travaux de dragage qui consistent à déplacer des sédiments depuis un affluent du Rhône vers ce fleuve, ne concernent pas les autres zones humides inventoriées au niveau de ce secteur géographique et n'ont pas d'incidence sur l'ensemble des interactions entre le fleuve et les zones humides.

Zones à enjeux forts

Selon l'inventaire des zones à enjeux écologiques forts, réalisé par CNR dans le cadre de l'arrêté inter-préfectoral n°2011077-0004 du 18 mars 2011 (article 4.9) et validé par l'administration en juin 2015, la zone de travaux ne se situe pas dans ou à proximité de ce type de zone à enjeux forts.

Pour mémoire, dans les sites naturels inventoriés dans les zones à forts enjeux écologiques, les opérations de dragage doivent être strictement réalisées entre fin août et fin février pour éviter les perturbations physiques du milieu avant les principales phases de cycle biologique des espèces faunistiques et floristiques.

3-1-2 - Enjeux économiques

Pompage industriel ou agricole : oui ☐ non ☒

NB : Il n'y a aucun site de prélèvement d'eau de surface dans l'emprise d'étude. Lors de la visite sur le terrain, il a été noté un puit de captage d'eau souterraine, en amont de la zone d'intervention. Il s'agit de la station « Les Passes » qui est utilisé pour l'irrigation. Le site n'est pas concerné par les travaux.

Patrimoine naturel : oui ☒ non ☐

Désignation : Patrimoine naturel de la Croisette

Maître d'Ouvrage : Syndicat d'Exploitation des Réseaux d'Eau Potable Nord Ardèche (SERENA)

Arrêté préfectoral DUP : ND.

Volumes prélevés 2022 : Pas d'informations depuis 2016

Périmètre de protection éloigné : A plus de ... km ☐ A proximité ☒ Dedans ☐

Autres enjeux économiques :

Les enjeux économiques sont, ici, principalement liés à la navigation avec dans la zone d'étude : la halte nautique d'Andancette en amont rive gauche au PK 68.000 et le quai avec perré sur la commune d'Andance en amont rive droite au PK 68.700.

3-1-3 - Enjeux sociaux

Activité de loisirs : oui ☒ non ☐

(Pêche, activités nautiques, ...) A plus de ... km ☐ A proximité ☒ Sur le site ☐

De façon générale, les berges du Bancel dans le secteur de la confluence avec le Rhône sont fréquentées pour diverses activités de loisirs (promenade, pêche, ...) avec quelques bancs positionnés le long des berges.

Plus particulièrement, il est important de noter que la ViaRhôna parcourt les deux rives du Bancel et le traverse au niveau du pont de la RD 257.

Baignade autorisée : oui ☐ non ☒

3-1-4 - Enjeux sureté des ouvrages hydrauliques

Ces enjeux concernent les ouvrages classés au titre du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sureté des ouvrages hydrauliques.

Proximité d'un ouvrage classé : oui ☐ non ☒

3-2 - Résumé calendaire des enjeux et contraintes liées à l'environnement, aux usages de l'eau, à la sécurité, aux dispositions réglementaires et aux dispositions techniques de CNR

Contraintes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Ponte bouvière												
Reproduction grenouille rieuse												

Période de dragage la moins impactante : Par principe de précaution, l'opération de dragage ne sera pas réalisée pendant :

- la période de frai de la bouvière, entre les mois d'avril et juin afin de préserver le recrutement des jeunes de cette espèce lors de l'année de l'intervention.
- la période de reproduction de la grenouille rieuse, entre les mois de mai et juin, pour garantir l'absence de destruction des pontes dans le fleuve

Dans ces conditions, il est proposé de réaliser l'intervention d'entretien de la confluence du Bancel entre janvier et mars ou entre juillet et décembre.

4 - Incidences du dragage et mesures de suppression ou d'atténuation des impacts si nécessaire

Incidences sur la sûreté des ouvrages hydrauliques

Sans objet, car aucun ouvrage hydraulique classé à proximité de l'emprise d'intervention.

Incidences socio-économiques

Le dragage de la confluence du Bancel a pour objectif de rétablir la section du lit mineur de ce cours d'eau en aval de RD 257 (domaine concédé) pour assurer de bonnes conditions d'écoulement des eaux au droit de la confluence et éviter des débordements en période de hautes eaux. Il doit permettre le passage des crues sans aggravations des risques d'inondation sur le secteur. L'incidence du dragage est donc très positive pour la sécurité de la population.

Les enjeux économiques concernent principalement les usages de l'eau liés à la navigation (chenal de navigation au niveau du fleuve). La présence de la conduite de refoulement, en rive gauche en aval de la confluence du Bancel fera l'objet d'un avis à la batellerie et n'a pas d'incidence sur la navigation.

En ce qui concerne le patrimoine naturel de « la Croisette » sur la commune d'Andance en rive droite du Rhône, il est localisé à plus de 200 m, sur la rive opposée et à l'amont hydraulique, de la zone de dragage et de restitution des sédiments. Il n'est donc pas concerné par les travaux.

Pour les activités de promenade, sport et pêche qui se pratiquent sur les berges du Rhône et du Bancel, le caractère temporaire des travaux ne provoque pas d'incidence notable sur ces activités.

La présence de la véloroute « ViaRhôna » qui traverse le Bancel sur le pont de la RD 257, à proximité du chemin d'accès de la pelle mécanique au lit du Bancel, nécessitera la mise en place par l'entreprise en charge des travaux d'une signalisation adaptée pour la sécurité et l'information du public de la présence de travaux. En revanche, la présence du matériel dans le lit du Bancel ne nécessitera pas de mettre en place de déviation du tracé de la piste cyclable. Tout au plus, il sera nécessaire d'interrompre la circulation, quelques minutes, lors de la traversée de la piste par la pelle mécanique, le matin et le soir. L'incidence est temporaire et négligeable.

L'installation de chantier se limite :

- Au niveau fluvial, à une amenée et au repli de la drague aspiratrice et de la barge à clapet ;
- Au niveau terrestre, à des installations de confort (local amovible avec vestiaire, sanitaires autonomes, ...) et une pelle terrestre amenés par la voirie locale et installés aux abords du lit du Bancel et de la RD 257.

Aucune incidence de cette phase n'est à prévoir.

Incidences environnementales

Les travaux d'entretien de la confluence du Bancel concernent d'une part l'enlèvement des matériaux grossiers accumulés principalement dans la partie amont et d'autre part l'enlèvement de matériaux plus fins accumulés dans la partie aval. Ces travaux sont réalisés avec une pelle mécanique et des barges à clapet, à l'amont, et une drague aspiratrice, à l'aval. Dans les deux cas, la restitution est assurée, dans les eaux du Rhône, en aval de la confluence.

Les travaux sur la confluence du Bancel concernent un environnement relativement artificialisé (berges rectilignes avec parement en enrochement sur lequel se développe une formation boisée avec un sous-bois rustique qui n'est pas concerné par les travaux.

Le site qui est entretenu régulièrement, avec un pas de temps de 5 ans environ, présente une dynamique de milieux naturels liée la dynamique sédimentaire de la rivière. Ainsi, entre deux phases d'entretien, la confluence du Bancel présente une succession de milieux depuis l'eau libre jusqu'à l'atterrissement graveleux. D'une manière générale, la dynamique de la rivière ne permet pas l'installation d'une végétation pérenne sur les atterrissements. La végétation des atterrissements est limitée à des espèces pionnières annuelles rudérales voire envahissantes.

Le fleuve à l'aval de la confluence présente aussi un intérêt relativement faible dans ce secteur et l'ampleur des travaux n'engendre pas de dégradation notable des conditions de milieu même avec le rejet le plus pénalisant produit par la drague aspiratrice.

Dans ce contexte écologique, l'intervention d'entretien supprime les atterrissements et hauts fonds au profit de surfaces de pleines eaux.

A l'aval, les travaux entraînent la suppression de 5 400 m² de végétation aquatique enracinée sur des hauts fonds. L'incidence des travaux sur cette forme appauvrie de l'habitat d'intérêt communautaire 3150-4 « Rivières, canaux et fossés eutrophe des marais naturels » a été évaluée comme négligeable à nulle dans le cadre de l'évaluation

d'incidence des travaux sur les sites Natura 2000 en raison de la forte représentation de cet habitat tant à l'échelle locale (28 ha) que régionale (96 ha).

De plus, les suivis des dragages d'entretien depuis plusieurs années permettent dorénavant de disposer d'un retour d'expérience sur la résilience de ces milieux aquatiques. Ainsi les dragages, en approfondissant les milieux aquatiques, tendent à faire disparaître la végétation aquatique au profit d'un milieu d'eaux libres mais très rapidement les premiers hauts fonds réapparaissent au gré de la dynamique alluviale des cours d'eau. La banque de graines dans les sédiments encore en place et les apports de graines et fragments par le Rhône, et dans une moindre mesure par les affluents, permettent d'accélérer ce phénomène de colonisation et de retrouver le milieu actuellement

L'analyse des enjeux piscicoles a permis de mettre en évidence, que dans les conditions d'exécution des travaux, le projet avait une incidence négligeable sur les principales espèces d'intérêt au niveau du site d'étude (alose feinte, anguille, apron du Rhône, barbeau méridional, blageon, blennie fluviatile, bouvière, brochet, chabot, lamproie marine, lamproie de Planer, truite fario, toxostome et vandoise).

L'intervention n'a pas d'incidence sur la connexion piscicole entre la rivière et le fleuve.

Les frayères à cyprinidés identifiées en rive gauche, à près de 800 m en aval de la confluence du Bancel, sont confinées en berge en dehors de la zone de développement préférentiel du panache de MES qui s'observe dans l'axe du fleuve. Les travaux n'ont pas d'incidence notable sur la fonctionnalité de ces milieux.

L'analyse des enjeux sur les espèces protégées a permis de confirmer l'absence d'incidence sur les espèces protégées telles que le castor.

Dans ces conditions, l'incidence environnementale de l'opération est faible et limitée à la suppression d'un habitat benthique peu spécifique (matériaux limoneux dans un milieu d'eau calme) et d'une remise en suspension de sédiments pouvant entraîner une gêne temporaire des poissons à l'aval immédiat du rejet et dans le cours du Bancel. De plus, les volumes de matériaux concernés par les travaux estimés à 16 000 m³ sont négligeables en comparaison au transit sédimentaire par suspension dans le Rhône au niveau de Saint-Vallier (4,5 millions de tonnes par an) et n'engendrent pas d'incidence notable sur les conditions de milieu.

- **Les opérations de dragage d'entretien de la confluence du Bancel et de restitution des sédiments dans la retenue de Saint-Vallier, dans les conditions de réalisation données par cette fiche d'incidence, n'ont pas d'incidences notables sur le milieu aquatique et les usages de l'eau.**

5 - Surveillance du dragage

Sous le contrôle de CNR, l'entreprise de dragage procèdera à des suivis de turbidité à l'aval du dragage (consigne présentée au § 1.3 et points rouges sur la figure 6). Ces mesures de turbidité sont complétées par des mesures d'oxygène et de température conformément au protocole d'exécution des mesures de l'oxygène dissous et de la température de l'eau (CNR DPF1-PF 12-0157a – avril 2012). (cf. points bleus sur la figure 6).